

38^e Congrès
6 au 10 juin 2022



SOLIDAIRES, À TOUTE ÉPREUVE

PROCÈS-VERBAL

38^e congrès du Conseil central
du Montréal métropolitain – CSN



TABLE DES MATIÈRES

LUNDI 6 JUIN 2022

Ouverture du congrès par la présidente du CCMM–CSN, Dominique Daigneault	4
Intervention de la présidente de la CSN, Caroline Senneville	7
Intervention de Martin LeClerc pour le Comité intersyndical du Montréal métropolitain	10
Présentation des membres du comité exécutif et du conseil syndical	11
Présentation des invité-es	12
Fonctionnement du congrès	12
Nomination de la secrétaire d’appui	12
Rapport préliminaire du comité des lettres de créance	13
Ordre du jour du 38 ^e congrès	13
Adoption du procès-verbal du 37 ^e congrès	17
Admission des visiteuses et des visiteurs	17
Nomination de la présidente et de la secrétaire des élections	17
Premier rapport du comité des lettres de créance	18
États financiers	18
Rapport du comité de surveillance	19
Propositions budgétaires 2022-2024 et politiques de dépenses du conseil central	19
Bilan des activités	22
Déroulement des ateliers du congrès	23

MARDI 7 JUIN 2022

Ateliers sur les propositions	23
-------------------------------	----

MERCREDI 8 JUIN 2022

Présentation du comité éducation	25
Deuxième rapport du comité des lettres de créance	26
Propositions de modifications aux statuts et règlements	27
Présentation du comité solidarité internationale	39
Propositions de modifications à la déclaration de principes	41
Présentation du comité environnement	42
Troisième rapport du comité des lettres de créance	42
Solidaires, à toute épreuve pour l’environnement	42
Présentation de Patrick Bonin de Greenpeace, Isabelle Ménard, conseillère syndicale à la CSN et Élisabeth Gibeau du Front commun pour la transition énergétique	
Propositions du Bloc 1 Environnement	42
Présentation du comité d’action en santé et sécurité	45
Solidaires, à toute épreuve en santé sécurité du travail	48
Présentation : Gleason Frenette, président du Syndicat du transport de Montréal et David Bergeron-Cyr, 2 ^e vice-président de la CSN	

JEUDI 9 JUIN 2022

Présentation du comité immigration et relations interculturelles	51
Quatrième rapport du comité des lettres de créance	55
Solidaires, à toute épreuve contre le racisme systémique	
Présentations : Alexandra Pierre, présidente de la Ligue des droits	

et libertés, Marie-Hélène Bonin, conseillère syndicale à la CSN	55
Proposition sur le racisme systémique	52
Présentation du comité LGBT	56
Conflits en cours	57
Cinquième rapport du comité des lettres de créance	58
Présentation du comité de la condition féminine	58
Mise en candidature au comité exécutif et au conseil syndical	61
VENDREDI 10 JUIN 2022	
Présentation du comité jeunes	62
Solidaires, à toute épreuve... et mobilisés	62
Présentations : Alexandre Mealin-Boily du comité de mobilisation du CCMM-CSN et Katia Lelièvre, 3 ^e vice-présidente de la CSN	63
Autres propositions	63
Questions de privilège	64
Explication de la procédure d'élections par la présidence des élections	66
Présentation du comité santé et services sociaux	66
Élections au comité exécutif et au conseil syndical - 1 ^{er} tour	70
Rapport du comité d'élections	70
Proposition de référence	70
Installation des membres du comité exécutif et du conseil syndical	71
Remerciements	72
Mot de clôture de la présidence	73
Ajournement du congrès	73

Lundi 6 juin 2022

10 h Plénière (salle 520)

Minute de silence

La présidente, Dominique Daigneault, invite les délégué-es à observer une minute de silence à la mémoire de celles et ceux dans l'histoire qui ont lutté pour la classe ouvrière.

Ouverture du congrès par la présidente du CCMM-CSN, Dominique Daigneault

Dominique Daigneault déclare officiellement ouvert le 38^e Congrès du Conseil central du Montréal métropolitain-CSN. Elle s'adresse au congrès.

Camarade présidente de la CSN,

Camarades de l'exécutif de la CSN, des conseils centraux et des fédérations

Camarades de l'exécutif du CCMM-CSN,

Camarades du conseil syndical,

Camarades salarié-es du CCMM-CSN et de la CSN,

Distingués invité-es,

Chers camarades délégué-es,

et aussi, j'aimerais adresser une salutation particulière aux travailleuses et aux travailleurs du Palais des congrès, qui nous accueillent et dont les syndicats sont affiliés à la CSN !

Je dois avouer que ça me fait tellement chaud au cœur de vous revoir, en chair et en os après ces deux années d'instances virtuelles. Au nom du comité exécutif, du conseil syndical et de l'équipe des salarié-es du conseil central, je vous souhaite la plus cordiale et solidaire des bienvenues à ce 38^e congrès. Cette semaine, nous serons plus de 300 délégué-es, représentant les syndicats des 8 fédérations de la CSN sur le territoire de Montréal, Laval, du Nunavik et de Eeyou Istchee Baie-James.

Et je vous souhaite la bienvenue à toutes et à tous, quel que soit votre secteur d'emploi. À la CSN, nous les représentons tous. Nous pratiquons un syndicalisme de centrale qui s'incarne régionalement dans les 13 conseils centraux.

Comme je l'ai répété à de nombreuses reprises, le syndicalisme de centrale que nous y pratiquons est la meilleure manière de faire avancer les conditions de vie et de travail des gens.

Chaque fois qu'un syndicat mène une lutte, on doit toutes et tous se sentir solidaires. Si on veut mettre fin à l'exploitation et vaincre les injustices, il faut unir nos forces malgré et AVEC nos différences. D'ailleurs, côtoyer des gens de tous les secteurs d'emplois, c'est aussi prendre conscience qu'au-delà de ces différences, les problèmes que l'on vit dans le monde du travail sont similaires d'un secteur à l'autre, qu'il s'agisse de surcharge de travail, de manque de respect de la part des employeurs, de précarité, etc.

Quand un syndicat mène une lutte et obtient des victoires, c'est l'ensemble de la classe des travailleuses et des travailleurs qui en bénéficie. On est toutes et tous dans le même bateau et il est impossible de traverser seuls les tempêtes que l'on doit affronter.

C'est d'ailleurs une des choses qui nous a amenés à choisir le thème de notre congrès : Solidaires, à toute épreuve !

Le thème Solidaires, à toute épreuve ! reflète aussi que les travailleuses et les travailleurs ont dû se serrer les coudes pour relever les défis liés à la pandémie. Des centaines de milliers de personnes ont perdu leur emploi pendant des mois, pendant que d'autres se sont retrouvés à exercer le leur dans des conditions encore plus difficiles dans ce contexte de crise sanitaire.

Les militantes et les militants des syndicats ont dû lutter d'arrache-pied, encore plus qu'à l'habitude, pour que les droits de leurs membres soient respectés, plus particulièrement leur droit à la santé et à la sécurité. Au nom du conseil central, je vous suis profondément reconnaissante pour votre engagement indéfectible à l'endroit des membres que vous représentez.

La pandémie aura permis de mettre en lumière plusieurs des enjeux qui nous préoccupent et pour lesquels nous nous battons. Les compressions budgétaires et les élans de privatisation des services publics des dernières décennies les ont grandement mis à mal. Les travailleuses et les travailleurs dénonçaient depuis longtemps l'état d'épuisement dans lequel ils se trouvaient. Et c'est dans ce contexte que nous avons dû affronter cette crise sans précédent.

Les inégalités sociales sont en croissance et ce sont les personnes les plus vulnérables, les plus précaires, qui sont plus fortement frappées par les crises. On a aussi pu constater que les patrons et les gouvernements qui sont à leur solde sont souvent davantage préoccupés par les profits que par la santé et la sécurité du personnel. Et combien d'autres choses encore !

Le gouvernement de la CAQ a géré la crise à coup de décrets, passant par-dessus la tête des organisations syndicales et en faisant tout ce qu'il pouvait pour semer la division en nos rangs. De nombreux employeurs ont choisi de durcir le ton, malgré un contexte de pénurie de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs d'emplois.

Ainsi, les trois dernières années ont été marquées par de dures batailles syndicales et de nombreuses grèves, dont plusieurs grèves générales illimitées. Nous avons dû être solidaires face à toutes ces épreuves ! Le thème choisi nous indique également la posture que nous devons adopter pour le prochain mandat. Notre solidarité devra être à toute épreuve pour nous sortir de l'ensemble des crises auxquelles nous sommes confrontés, qu'il s'agisse de la crise du logement, de l'inflation en hausse et, bien sûr, de la crise environnementale !

Notre congrès se tient quelques mois avant les élections. Présentement, la CAQ surfe très haut dans les sondages et cela nous inquiète. L'opération séduction du gouvernement Legault fonctionne à fond la caisse et il faut y opposer impérativement un discours rassembleur et porteur de changement si l'on veut une société plus juste. Au cours des prochains jours, nous aurons l'occasion de débattre ensemble de perspectives à mettre de l'avant pour relever les défis que nous aurons à surmonter.

À la suite des discussions que nous avons eues pour la préparation de ce congrès, nous avons décidé de faire une place à plusieurs de nos alliés, car nous aurons à mener nos luttes de manière unitaire, dans le cadre d'alliances les plus larges possibles pour remporter des victoires en ces temps qui s'annoncent économiquement difficiles. Comment recentrer nos actions pour mieux atteindre nos objectifs ? Comment adapter notre manière de nous organiser dans un monde du travail en pleine transformation, qui risque de nous isoler un peu plus les uns les autres avec l'augmentation du télétravail ? Comment rester pertinent et combatif comme mouvement syndical ? Nous tenterons de cerner quelques réponses au cours du congrès.

Quand on prépare un congrès, on souhaite qu'il soit à la hauteur des attentes des membres et qu'il reflète bien leurs préoccupations. La préparation de celui-ci n'a pas été de tout repos, comme vous pouvez l'imaginer ! Il y a quelques semaines, nous n'étions même pas encore certains de pouvoir le tenir en présence.

Au cours des consultations précongrès, vous nous avez mentionné avoir apprécié les changements que nous avons apportés progressivement lors des congrès antérieurs pour réduire notre empreinte environnementale, dont la réduction de l'utilisation du papier et des objets promotionnels. Nous poursuivrons donc dans la même foulée.

Ainsi, comme pour les trois derniers congrès, nous tenterons d'être carboneutres. À cet égard, il est important que vous fassiez inscrire vos émissions de GES auprès du comité environnement afin que l'on

sache à quelle hauteur nous devons les compenser. Nous vous encourageons évidemment à utiliser le transport collectif et actif. En plus d'être plus écologique, cela vous permettra de préserver votre santé mentale mise à l'épreuve par le festival des travaux routiers à Montréal.

Le contenu du congrès découle des consultations que nous avons menées au cours de la dernière année, dans des assemblées générales et lors de rencontres de groupes. Le résultat de ces consultations nous a amenés à élaborer les propositions en les regroupant en 5 grands axes : la mobilisation, la santé et la sécurité au travail, l'environnement, le racisme systémique et les droits sociaux. Vous aurez l'occasion d'en prendre connaissance et d'en discuter dans les ateliers demain et, bien sûr, en plénière cette semaine.

Au cours de celle-ci, comme vous pouvez le constater à la lecture de l'ordre du jour, chacun de ces 5 axes sera abordé lors de la plénière. Il y aura d'abord une mise en contexte plus générale sur la thématique, puis nous passerons au débat sur les propositions et les amendements qui auront été traités en atelier. Nous aurons l'occasion de revenir sur la procédure.

D'autres événements viendront ponctuer le congrès, dont un 5 à 7 d'ouverture lors duquel vous aurez l'occasion de rencontrer quelques-uns de nos alliés. Mercredi, nous tiendrons un dîner thématique sur la solidarité internationale et, bien sûr, jeudi soir, nous tiendrons la soirée de la solidarité.

Ceux et celles qui ont participé au dernier congrès se souviendront que nous avons adopté une importante proposition, à l'effet de suspendre l'élection du cinquième poste au comité exécutif pour embaucher une personne conseillère syndicale de plus. Cette difficile décision avait été prise afin d'améliorer les services aux syndicats et pour répondre au cri du cœur que nous avaient lancé les salarié-es de notre équipe à la suite des compressions liées à la perte de membres en 2017. Le congrès nous avait demandé de faire en sorte de ramener ce cinquième poste au comité exécutif au plus tard au congrès, ce qui sera fait. Nous n'avons pas pu procéder plus tôt à cause de l'incertitude qui planait sur nos finances en lien avec la pandémie. Comme vous pourrez le constater, les économies liées à celle-ci nous permettront d'aller de l'avant.

Les instances comme le congrès sont le fondement de notre démocratie syndicale. Elles sont essentielles pour notre mouvement, parce que le mouvement syndical, c'est d'abord et avant tout, ses membres, ses militantes et ses militants. Comme syndicaliste, je crois profondément à la démocratie et à deux grands devoirs que nous avons pour la faire vivre : dire et entendre. Je vous invite toutes et tous à prendre votre place et à favoriser un climat de respect et d'écoute propre aux échanges.

Levez donc la main les délégué-es qui en sont à leur premier congrès ?

Je vous souhaite la bienvenue de manière particulière. Bon an mal an, c'est toujours autour de 50% des délégué-es qui en sont à leur premier congrès. Même si c'est votre cas, et même surtout si c'est votre cas, ne vous gênez pas pour prendre la parole.

En terminant, je veux rappeler que le conseil central a eu 100 ans au cours de ce mandat, tout comme la CSN d'ailleurs, qui a vu le jour un an après nous. Un siècle après notre fondation, nous conservons toute notre pertinence. Comme on peut le lire dans notre déclaration de principes, le conseil central « défend ces valeurs fondamentales que sont la justice, la solidarité, l'égalité, la liberté, la démocratie et la paix. Il prône un syndicalisme combatif, rassembleur, solidaire et démocratique.

Un syndicalisme à l'écoute de ses membres, sensible à la détresse humaine et promoteur de la solidarité face aux inégalités. » Voilà le type de syndicalisme que nous souhaitons continuer à porter pour les 100 prochaines années. Ensemble, nous pouvons y arriver, car nous sommes Solidaires, à toute épreuve.

Vive la CSN !

Vive le Conseil central du Montréal métropolitain – CSN !

Bon congrès !

Intervention de la présidente de la CSN, Caroline Senneville

Dominique Daigneault invite la présidente de la CSN, Caroline Senneville, à s'adresser au congrès.

Bonjour à tous les délégué-es du Montréal métropolitain et à l'équipe du conseil central,

Ça me fait très plaisir d'être parmi vous.

Vous le savez, les conseils centraux, c'est la proximité de la CSN pour les membres, et tout le travail terrain pour porter nos campagnes et nos revendications. Et je dois préciser que celui de Montréal a ses particularités : les preuves de sa grande implication sociale ne sont plus à faire. Son action, particulièrement axée sur le 2e front, mais pas seulement, est portée par une approche militante, inclusive, et extrêmement participative.

Quand on pense au nombre de comités et de causes dans lequel le conseil est impliqué, on ne peut que saluer les initiatives du CCMM auprès de son réseau d'action local. Je parle de vos actions contre le racisme systémique, pour l'inclusion, pour l'éducation, pour l'immigration, pour l'environnement et j'en passe. Toute l'équipe agit en véritable leader des droits sociaux, et c'est tant mieux.

Pandémie

Impossible en 2022 de faire une allocution sans parler des deux dernières années difficiles que nous avons vécues. Et qui ont été fatales pour trop de Québécoises et de Québécois. Les CHSLD et les centres d'hébergement privés de Montréal ont vécu un véritable raz-de-marée absolument tragique.

Je pense aussi à celles et à ceux qui ont perdu leur emploi à cause de la pandémie, comme les syndiqué-es de l'hôtellerie et de la restauration, massivement touchés à Montréal. Il y a quelques mois à peine, se promener dans le quartier ici était une expérience assez inusitée, alors que le centre-ville de Montréal était fantomatique.

Je veux bien sûr nommer nos camarades du réseau de la santé, où les absences se sont multipliées, où il y a eu des décès parmi le personnel, où les travailleuses et les travailleurs ont donné et donnent encore, depuis 27 mois, le meilleur d'eux-mêmes, et ce, dans des conditions trop souvent inacceptables, voire misérables. Ici comme partout ailleurs au Québec.

C'est parce que l'impact de la pandémie sur les milieux de soins a été catastrophique que la CSN demandait encore récemment au gouvernement de réinvestir massivement dans ses services publics. Sa réponse, lors du dévoilement de son dernier budget, a été plus que décevante : après des années d'austérité qui ont quasi achevé le réseau, on a eu droit à une enveloppe santé à peine plus élevée que ce que ça coûte pour le maintien actuel des services qui sont déjà insuffisants !

Même si des montants intéressants ont été promis en éducation, c'est un milieu mal-aimé, négligé, pour lequel les investissements doivent être majeurs. Et plus que l'argent, c'est la vision politique qui fait gravement défaut. En éducation comme en santé, où plusieurs d'entre vous exercent, il est urgent d'investir pour pallier le manque de main-d'œuvre qui sévit partout, alors que nos services publics vont être affectés pendant encore des années par les effets de la pandémie et les années d'austérité des gouvernements précédents.

Gouvernement provincial

La CAQ n'est guère mieux. En fait, ça faisait un moment qu'on n'avait pas vu un gouvernement aussi antisyndical. Au cours des dernières années, ils ont clairement révélé leur ADN : celui des patrons. Des gestionnaires qui pensent en chiffres, en colonnes, en pourcentage. Pas en personnes. La preuve : quelle est LA priorité de la CAQ dans son budget 2022-2023 ? Le remboursement accéléré de la dette. Ça laisse croire que les finances sont en mauvais état, ce qui n'est absolument pas le cas. On creuse notre déficit social pour payer une dette qui est largement maîtrisée.

Nous, ce qu'on demande, et pas juste pour les services publics, c'est d'investir dans notre présent avant de se priver pour l'avenir. Il me semble que c'est juste normal, avec des services sociaux, de santé, d'éducation et d'enseignement supérieur tenus à bout de bras et avec des travailleurs au privé qui peinent à se remettre de la pandémie et qui sont sursollicités parce que partout il manque de main-d'œuvre.

Et je ne parle même pas des changements climatiques qui vont toutes et tous nous affecter, alors que le dernier rapport du Groupe international d'études sur le climat tirait l'alarme plus que jamais parce qu'on s'en va directement dans le mur...

On le voit et on le vit particulièrement à Montréal : chaque année apporte son triste record de chaleur. Des gestes drastiques doivent être posés de façon urgente, mais la CAQ est trop opportuniste et trop corporatiste pour agir comme leader dans ce dossier.

Pénuries et conflits

Je veux revenir sur les pénuries de main-d'œuvre, qui touchent tous les secteurs économiques de la région, pas seulement le secteur public. C'est un problème majeur qui nous concerne et nous affecte plus que jamais. Ça va prendre de meilleurs salaires, de meilleures conditions de travail et plus de formation pour les travailleuses et les travailleurs si les employeurs veulent attirer et garder leur monde. À Montréal et ailleurs, il y a eu plus de conflits de travail au cours de ce dernier mandat qu'auparavant. Le rapport de force est en train de changer, et c'est à vous les syndicats, dans vos négociations, d'en profiter.

Par chance, à la CSN, on n'est pas reconnu pour se laisser faire. Rappelons-nous, par exemple, les travailleuses et les travailleurs du Double Tree qui, après 5 mois sur le trottoir, ont obtenu tous les éléments de la plateforme des négociations coordonnées de l'hôtellerie des syndicats CSN. Et l'entente de principe conclue la semaine dernière au Fairmont Le Reine Elizabeth. En fait, sur 23 hôtels, il ne reste que le Quality Inn Centre-ville et le Ramada Inn Centre-ville qui n'ont pas réglé. Je sais que la CSN va mettre tout en œuvre dans les prochaines semaines afin de favoriser un règlement pour eux aussi.

Comme elle met tout en œuvre pour soutenir les lock-outés de Rolls-Royce à Lachine, aux prises avec la pire des patrons, qui sont dans la rue depuis plus de 2 mois. Solidarité !

Je veux aussi nommer les Paramedics qui sont en moyens de pression depuis bientôt un an et qui ont maintenant une entente de principe en main. Ils ont lutté sans relâche pour la reconnaissance de leur travail et de leur expertise. Je salue leur force de caractère et leur ingéniosité.

Il y a également les RMU de Montréal ainsi que le personnel de bureau d'Urgences-Santé qui se sont voté un mandat de grève, et les préposé-es en retraitements des dispositifs médicaux (PRDM) qui attendent toujours une évaluation de l'équité salariale.

Mais on a également été témoin d'une lutte historique, rien de moins, avec l'extraordinaire victoire des travailleuses en CPE qui, après une grève générale illimitée immensément médiatisée, ont obtenu non seulement l'appui du public et des parents, mais une entente à toute épreuve sous le signe d'une solidarité ayant fait l'envie de plusieurs. Une magnifique leçon de syndicalisme. BRAVO !

Salaire minimum

Dans toutes les luttes, même si ce n'est pas le seul enjeu, la question du salaire est toujours importante. Un salaire minimum est un enjeu qui devrait faire partie de toutes les négos. Il est passé à un gros 14,25 \$ au 1er mai. C'est rire du monde ! Et c'est tout à fait inacceptable que travail à temps plein égale pauvreté. En 2016, nos économistes avaient calculé que pour à peine sortir de la pauvreté, ça prenait au moins 15 \$ l'heure. Ça fait 6 ans de ça. C'était avant la pandémie, la guerre, et l'inflation délirante qu'on connaît aujourd'hui.

Ça fait un moment que 15 \$, ce n'est plus suffisant. Et plus de la moitié des conventions collectives qui devront être renégociées d'ici deux ans ne comportent pas de clause sur un salaire minimum. C'est pour ça

qu'a été lancée la coalition Minimum 18 \$ en collaboration avec les grandes centrales syndicales et d'autres syndicats indépendants. Le salaire minimum doit améliorer le pouvoir d'achat des bas salariés et contribuer à lutter contre les inégalités.

Secteur public

Cet automne, c'est le moment où la CSN va déposer au gouvernement ses demandes pour la prochaine négociation du secteur public. On parlera notamment d'amélioration des conditions de travail et de pratique, d'attraction et de rétention du personnel et d'amélioration des conditions salariales – pour tenir compte notamment de l'inflation qui frappe durement les travailleuses et les travailleurs. Ces enjeux ont été déterminés par les membres, de même que le choix de faire front commun avec la FTQ et la CSQ pour cette importante négociation. Une question de rapport de force, mais de solidarité aussi.

Campagne le travail, mais en mieux !

Toujours à l'automne, la CSN va lancer une grande campagne confédérale sur le travail afin qu'on se réapproprie pleinement nos structures de concertation et de mobilisation et qu'ensemble, tout le mouvement porte les mêmes revendications. Notre capacité à nous mobiliser a été malmenée par la crise sanitaire, on a ressenti un essouffement parmi les membres. À Montréal comme ailleurs, on est d'avis qu'une plus grande mobilisation est nécessaire pour améliorer les conditions de travail dans le contexte actuel de crise et de pénurie de main-d'œuvre.

On vous a sondés, vous nous avez répondu : la campagne Le travail, mais en mieux ! portera les thèmes qui vous sont chers : rareté de main-d'œuvre, bien-être et sécurité au travail, emplois de qualité avec rémunération juste, formation en continu, conciliation famille-travail et implication dans les changements qui touchent votre milieu professionnel.

Maintenant, pour que ces revendications se transforment en gains, vous serez sollicités par votre conseil central et dans certains milieux de travail pour participer à des activités de mobilisation et de formation. Je nous souhaite une participation syndicale enthousiaste et nombreuse dès septembre.

Le lancement de cette campagne va se faire en même temps que le lancement de la campagne électorale provinciale. Ce sera déjà une occasion de se faire entendre. Les conseils centraux seront les endroits pour tenir des débats sur les demandes électorales. On pourrait penser à interpeller les candidats locaux pour voir où ils et elles logent sur les questions reliées au travail.

Ceux qui ont connu la fameuse campagne Refusons l'austérité en 2014 s'en souviennent encore : on n'est jamais aussi forts que lorsque les 325 000 membres CSN, portés par 1 600 syndicats CSN, par 8 fédérations CSN et par 13 conseils centraux CSN, occupent l'espace public et portent nos revendications.

SST

Je veux aussi vous parler d'un autre dossier majeur qui nous a beaucoup mobilisés au cours des derniers mois : la mise à jour de la Loi sur la santé et la sécurité du travail. Vous le savez déjà, parce que le conseil central a été très actif pour tenter contrer les aberrations du projet de loi no 59.

Le 6 avril marquait l'entrée en vigueur du régime transitoire sur les mécanismes de prévention prévus par la loi. Depuis cette date, en plus de l'obligation de se doter d'un comité en santé et sécurité du travail, tous les milieux de travail ayant au moins 20 salarié-es, qu'ils soient syndiqués ou non, doivent choisir une personne représentante en santé et sécurité, sélectionnée par les travailleuses et les travailleurs.

Les milieux de moins de 20 salarié-es devront également nommer un agent de liaison en santé et sécurité, un représentant aux pouvoirs plus restreints, mais qui aura sensiblement le même rôle. Cette fonction de chien de garde, auparavant exclusivement réservée à certains secteurs d'activité, est essentielle pour assurer un milieu de travail sain et sécuritaire tant sur le plan physique que sur le plan psychologique. Les secteurs d'activités prioritaires qui y avaient droit dans l'ancienne mouture de la loi ont vu chuter drastiquement leur nombre de décès liés aux accidents du travail.

La généralisation de cette fonction à tous les secteurs d'activité est une revendication que la CSN porte depuis plus de 40 ans déjà. La personne représentante à la santé et la sécurité peut faire la différence pour que personne n'ait à risquer sa vie au travail. Je veux donc aujourd'hui encourager tous les travailleurs et les travailleuses de la région à se prévaloir de ce nouveau droit pour rendre nos milieux de travail sécuritaires.

La CSN a une campagne d'information avec plusieurs outils disponibles, appelée Pour vraiment protéger notre monde. C'est à vous de passer à l'action en assurant la mise sur pied de ce nouveau poste dès maintenant, et en faisant de la santé-sécurité un enjeu de négociation.

Campagne solidarité

Vous le savez, la solidarité et l'entraide sont au cœur du mouvement CSN. Ce sont ces deux valeurs qui font de notre grande centrale une organisation unique et combative. Et c'est cette même solidarité des membres qui fait que lorsque certains font du piquetage pour se faire respecter pendant des semaines et des mois dehors, à la pluie, au vent, sous le soleil ou la neige, ils peuvent tenir la fameuse minute de plus.

Je vous invite donc à être généreux quand on fait appel à vous pour une campagne de solidarité. En fin de compte, c'est votre 50 \$ plus celui d'une autre et d'un autre qui permettent à nos camarades grévistes de payer l'épicerie. Nos camarades de la Coop Lanaudière sont dans la rue depuis 7 mois et nos membres de chez Bridor, en Montérégie, en lock-out depuis plus d'un mois, sans oublier celles et ceux de Viandes du Breton, dans le Bas-St-Laurent, et nos camarades de Lachine, bien sûr. Solidarité !

Conclusion

Pour terminer, je veux souligner à quel point c'est important de se faire entendre en toute liberté, plus que jamais. On s'en rend compte en regardant ce qui se passe en Ukraine ou même aux États-Unis : la démocratie est extrêmement fragile. C'est pour ça que l'action syndicale solidaire est si importante : les droits qu'on tient pour acquis aujourd'hui, on peut les perdre demain matin.

C'est ensemble que nous regardons les prochains mois et les prochaines années comme une occasion de remettre les travailleuses et les travailleurs au centre des priorités québécoises, de combattre les injustices et d'améliorer le sort de toutes les femmes et de tous les hommes de la région, syndiqués ou non.

Camarades, au nom du comité exécutif de la CSN, je veux saluer ce qui a été accompli au cours des trois dernières années, et même au cours des 100 dernières années, puisque le conseil est centenaire ! Et vous assurer que tout le mouvement CSN est derrière vous pour les trois prochaines. Vous méritez des conditions de travail dignes et à la hauteur de votre engagement, et c'est toutes et tous ensemble que nous contribuerons à forger le Québec d'aujourd'hui et de demain.

Vive les syndicats du Montréal métropolitain ! Longue vie au Conseil central !

Et vive la CSN !

Dominique Daigneault remercie la présidente de la CSN.

Intervention de Martin LeClerc pour le Comité intersyndical du Montréal métropolitain

Dominique Daigneault invite Martin LeClerc, secrétaire-trésorier de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal (FAE) à venir s'adresser au congrès.

Bonjour,

Je me nomme Martin LeClerc, je suis enseignant et secrétaire-trésorier à l'Alliance des profs de Montréal, le syndicat qui représente et défend les enseignantes et enseignants du Centre de services scolaire de Montréal.

Je suis ici aujourd'hui à titre de mandaté et représentant du CIMM, le Comité intersyndical du Montréal métropolitain.

Le CIMM, c'est le travail collaboratif de syndicats montréalais, dont le Conseil central du Montréal métropolitain-CSN, représentant au total quelques 400 000 travailleuses et travailleurs de la grande région de Montréal.

Depuis sa création en 1972, le Comité intersyndical du Montréal métropolitain se veut avant tout un regroupement des forces syndicales de la grande région du Montréal métropolitain. Il intervient sur les enjeux syndicaux, mais aussi sociaux, économiques et politiques. Le CIMM contribue à bâtir la justice sociale par la solidarité en luttant contre la pauvreté et les inégalités d'accès aux services publics. Il fait la promotion du développement durable ainsi que du maintien et de la création d'emplois de qualité.

Le CIMM est un lieu d'échange et de concertation qui peut agir comme porte-paroles pour des luttes syndicales, régionales, municipales et scolaires. Il est aussi un centre stratégique de mobilisation régionale, syndicale et populaire. Finalement, il s'avère être un excellent moyen de promotion du syndicalisme organisé.

Au nom de tous mes camarades du comité, je tiens à remercier le Conseil central pour l'invitation et pour la tribune qui nous est offerte afin de mieux faire connaître la mission et les initiatives du CIMM. J'espère que cette brève introduction au CIMM alimentera votre intérêt à participer à nos activités.

En terminant, nous vous souhaitons une bonne journée et un agréable congrès !

Merci.

Dominique Daigneault remercie Martin LeClerc.

Présentation des membres du comité exécutif et du conseil syndical

Le secrétaire général, Bertrand Guibord, présente les membres du comité exécutif et du conseil syndical.

Membres du comité exécutif

Dominique Daigneault, présidente
Chantal Ide, vice-présidente
Ramatoulaye Diallo, trésorière
Bertrand Guibord, secrétaire général

Membres du conseil syndical

Sophia Alvarez, responsable du comité environnement
Jonathan Grenier, responsable du comité jeunes
Madeleine Ferland, responsable du comité éducation
Chantal Morin, responsable du comité de la condition féminine
Anne Joëlle Galipeau, responsable du comité d'action en santé et sécurité au travail (CASS)
Donald Picotte, responsable du comité LGBT
Benoît Taillefer, responsable du comité solidarité internationale

Dominique Daigneault quitte la scène à 11 h et confie la présidence du congrès à Chantal Ide pour la durée du point de presse.

Présentation des invités

Le secrétaire général salue la présence des invité-es, notamment Irène Ellenberger, première femme présidente du conseil central, Arthur Sandborn, ex-président du conseil central et Claudette

Carbonneau, ex-présidente de la CSN. Le secrétaire général leur souhaite la bienvenue et les remercie de leur présence.

Du comité exécutif de la CSN, le congrès accueille Caroline Senneville, présidente, Nathalie Arguin, secrétaire générale, François Énault, 1^{er} vice-président, David Bergeron-Cyr, 2^e vice-président et Katia Lelièvre, 3^e vice-présidente.

Des conseils centraux : Cytia Fyfe, du Conseil central de Lanaudière, et Pierre Émond, du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches.

Des fédérations : Caroline Quesnel et Benoit Lacoursière de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ), Sébastien Gagné de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS), Linda Tavoraro et Frédéric Brun, de la Fédération des employés et employées des services publics (FEESP), Nancy Mathieu et Serge Monette de la Fédération du commerce (FC) et Jessica Goldschleger de la Fédération des professionnelles (FP).

Autres invité-es : Flavie Achard, ancienne responsable du comité éducation et Véronique De Sève, ex-vice-présidente du CCMM-CSN, Liane Flibotte, ex-directrice du Fonds de défense professionnelle de la CSN, Christianne Fradette, ex-salariée du conseil central, Rock Lafrance de l'Union des travailleuses et travailleurs accidentés ou malades, Martin LeClerc du Comité intersyndical du Montréal métropolitain, Amélie Nguyen du Centre international de solidarité ouvrière, Arianne Dorion et Guillaume Leblanc de MCE Conseils ainsi que Michel Auger et Sébastien Jalbert de Bâtirente.

Fonctionnement du congrès

Les délégué-es sont invités à se référer au document « Ordre du jour, fonctionnement et règles de procédure » pour connaître les règles de fonctionnement du congrès. Le secrétaire général en lit les passages les plus importants et demande aux délégué-es de prendre connaissance de l'ensemble du document.

Le 38^e congrès a été organisé dans le respect des valeurs syndicales, sociales, environnementales, du conseil central, conformément à sa Politique d'approvisionnement responsable.

Les documents du congrès sont disponibles sur le site web du conseil central en format numérique. Un nombre limité de copies ont été imprimées à la demande des syndicats affiliés. Il n'est pas possible de faire imprimer les documents du congrès séance tenante.

L'escouade verte sera présente tout au long de la semaine et invitera les délégué-es à fournir un effort supplémentaire pour un congrès plus vert. Comme lors des derniers congrès, les GES générés par les déplacements des participants ainsi que par les activités inhérentes au congrès seront compensés par la plantation d'arbres. Nous espérons continuer à diminuer l'empreinte environnementale de notre congrès à chaque nouvelle édition de l'événement.

Mesures d'évacuation

Le secrétaire général fait lecture du message de sécurité du Palais des congrès.

Nomination de la secrétaire d'appui

Le secrétaire général présente Linda Robinson, secrétaire de direction du conseil central.

Proposition 1

Il est proposé par Jocelyn Bouchard

Appuyé par Jean-François Dubé

Que Linda Robinson, salariée au conseil central, agisse comme secrétaire d'appui du 38^e Congrès du Conseil central du Montréal métropolitain-CSN.

ADOPTÉ

Retour de la présidente dans la salle de la plénière.

Rapport préliminaire du comité des lettres de créance

Dominique Daigneault invite Roger Davidson, Richard Ledoux et René Rochon, membres du comité des lettres de créance, à présenter le rapport préliminaire des inscriptions, qui présente de la liste des délégué-es préinscrits avant l'ouverture du congrès.

Le quorum du congrès étant établi à 20 % du total des délégué-es officiels inscrits, le quorum du 38^e congrès est de 57 délégué-es officiels.

Roger Davidson présente le rapport préliminaire du comité des lettres de créance.

324 délégué-es ;
285 officiel-les ;
39 fraternel-les ;
144 femmes ;
139 hommes ;
2 personnes non binaires.

Proposition 2

Il est proposé par Pierre St-Arnaud

Appuyé par Daniel Leduc

De recevoir le rapport préliminaire du comité des lettres de créance.

ADOPTÉ

Ordre du jour du 38^e congrès

L'ordre du jour du 38^e congrès se trouve aux pages 3 à 7 du document « Ordre du jour, fonctionnement et règles de procédure ».

Toutes les séances plénières ont lieu dans la salle 520 du Palais des congrès.

Le secrétaire général fait la lecture de l'ordre du jour :

Lundi 6 juin

8 h à 16 h Inscriptions (salle 519 A)

9 h à 10 h Session d'accueil des nouvelles et nouveaux délégué-es (salle 518 A)

10 h Plénière

- Ouverture officielle du 38^e congrès par la présidente, Dominique Daigneault
- Intervention de Caroline Senneville, présidente de la CSN
- Intervention de Martin LeClerc pour le Comité intersyndical du Montréal métropolitain
- Explications du fonctionnement du congrès et de diverses procédures par le secrétaire général
- Nomination de la secrétaire d'appui au congrès
- **Rapport préliminaire du comité des lettres de créance**

- Adoption de l'ordre du jour du 38e congrès
- Adoption du procès-verbal du 37^e congrès
- Admission des visiteuses et des visiteurs
- Affiliation des nouveaux syndicats
- Nomination des personnes présidente et secrétaire des élections et procédure d'élection

12 h 30 **Pause du dîner**

14 h **Plénière**

- Premier rapport du comité des lettres de créance
- Rapport sur les finances
 - États financiers 2019-2021
 - Rapport du comité de surveillance
 - Propositions budgétaires 2022-2024 et politiques de dépenses

15 h 30 **Pause-santé**

15 h 45 **Plénière**

- Bilan des activités 2019-2022

17 h **Ajournement**

- Coquetel d'ouverture des alliés-es

Mardi 7 juin

8 h à 16 h **Inscriptions (salle 519 AB)**

9 h **Ateliers sur les propositions**

10 h 30 **Pause-santé**

10 h 45 **Ateliers sur les propositions**

12 h 30 **Dîner**

14 h **Ateliers sur les propositions**

15 h 30 **Pause-santé**

15 h 45 **Ateliers sur les propositions**

17 h **Ajournement**

Mercredi 8 juin

8 h à 16 h **Inscriptions (salle 519 AB)**

16 h **Heure limite pour le dépôt des questions de privilège**

9 h **Plénière**

- Présentation du comité éducation

9 h 15 **Plénière**

- Deuxième rapport du comité des lettres de créance

9 h 30 **Plénière**

- Propositions de modifications aux statuts et règlements

10 h 45 **Pause-santé**

11 h **Plénière**

- Présentation du comité solidarité internationale

11 h 15 **Plénière**

- Proposition de modifications à la déclaration de principes
- 12 h 30 Pause-santé**
- 12 h 45 Plénière**
 - Dîner thématique sur la solidarité internationale
- 13 h 45 Pause-santé**
- 14 h Plénière**
 - Présentation du comité environnement
- 14 h 15 Plénière**
 - Troisième rapport du comité des lettres de créance
- 14 h 30 Plénière**
 - Solidaires, à toute épreuve pour l'environnement
Invité-es : Patrick Bonin de Greenpeace, Isabelle Ménard, conseillère syndicale à la CSN et Élisabeth Gibeau du Front commun pour la transition énergétique
- 15 h 45 Pause-santé**
- 16 h Plénière**
 - Présentation du comité d'action en santé-sécurité
- 16 h 15 Plénière**
 - Solidaires, à toute épreuve en santé sécurité du travail
Invités : Gleason Frenette, président du Syndicat du transport de Montréal et David Bergeron-Cyr, 2e vice-président de la CSN.
- 17 h 30 Ajournement**

Jeudi 9 juin

- 8 h à 12 h Inscriptions (salle 519 a b)**
- 12 h Fermeture des inscriptions et fin des mises en candidature aux postes du comité exécutif et du conseil syndical**
- 9 h Plénière**
 - Présentation du comité immigration et relations interculturelles
- 9 h 15 Plénière**
 - Quatrième rapport du comité des lettres de créance
- 9 h 30 Plénière**
 - Solidaires, à toute épreuve contre le racisme systémique
Invité-es : Alexandra Pierre, présidente de l'exécutif de la Ligue des droits et libertés, Marie-Hélène Bonin, conseillère syndicale à la CSN
- 10 h 45 Pause-santé**
- 11 h Plénière**
 - Présentation du comité LGBT
- 11 h 15 Plénière**
 - Conflits en cours
STT de Rolls-Royce Canada – CSN
- 12 h 30 Pause du dîner**
 - Action de solidarité
- 14 h Plénière**
 - Présentation du comité de la condition féminine

- 14 h 15 Plénière**
- Cinquième rapport du comité des lettres de créance
- 14 h 30 Plénière**
- Solidaires, à toute épreuve pour les droits sociaux
Invitées : Évelyne Pedneault de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ) et Marie-José Corriveau du FRAPRU
- 15 h 45 Pause-santé**
- 16 h Plénière**
- Présentation du comité droit au travail
 - Syndicalisation
Invitée : Marie-Christine Tremblay, conseillère syndicale au service de la syndicalisation de la CSN
- 16 h 45 Mises en candidature au comité exécutif et au conseil syndical**
- 17 h Discours des candidates et candidats aux postes en élection**
- 17 h 30 Ajournement**
- 19 h Soirée de solidarité au Belvédère du Centre des sciences**

Vendredi 10 juin

- 9 h Plénière**
- Présentation du comité jeunes
- 9 h 15 Plénière**
- Solidaires, à toute épreuve... et mobilisés
Invité-es : Alexandre Maelin-Boily du comité de mobilisation du CCMM-CSN et Katia Lelièvre, 3^e vice-présidente de la CSN
- 10 h 15 Plénière**
- Autres propositions
- 10 h 45 Pause-santé**
- 11 h Plénière**
- Questions de privilège
- 11 h 50 Plénière**
- Explication de la procédure d'élections par la présidence des élections
- 12 h Pause du dîner et vote (salle 519 AB)**
- 14 h Plénière**
- Présentation du comité santé et services sociaux
- 14 h 15 Plénière**
- Période d'amortissement
- 15 h 30 Pause-santé**
- 15 h 45 Plénière**
- Rapport du comité d'élections
- 16 h Élections au comité exécutif et au conseil syndical (2^e tour, si nécessaire)**
- 16 h 30 Plénière**
- Proposition de référence

16 h 45 Plénière

- Installation des membres du comité exécutif et du conseil syndical

17 h Plénière

- Mot de clôture de la présidence

17 h 30 Ajournement

Proposition 3

Il est proposé par Gailene Thomas

Appuyé par Laurence Daigneault-Desrosiers

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉ

Les délégué-es sont invités au coquetel des allié-es, qui aura lieu à l'ajournement de la séance d'aujourd'hui, ainsi qu'à la Soirée de solidarité du 9 juin, 19 h, au Belvédère du Centre des sciences du Vieux-Port.

Adoption du procès-verbal du 37^e congrès

Proposition 4

Il est proposé par Paul-Émile Paquette

Appuyé par Brigitte Rondeau

D'adopter le procès-verbal du 37^e Congrès du Conseil central du Montréal métropolitain-CSN.

ADOPTÉ

Admission des visiteuses et des visiteurs

Dominique informe le congrès que les visiteuses et visiteurs n'ont ni droit de parole ni droit de vote durant le congrès.

Proposition 5

Il est proposé par Nathalie Lavoie

Appuyé par Nicholas Ortepi

D'admettre les visiteuses et les visiteurs.

ADOPTÉ

Affiliation des nouveaux syndicats

Il n'y a aucun nouveau syndicat à affilier.

Nomination de la présidente et de la secrétaire des élections et procédure des élections

Proposition 6

Il est proposé par Isabelle Gélinas

Appuyé par Carolina Cerpa

Que Caroline Quesnel et Sébastien Gagné agissent respectivement comme présidente et secrétaire des élections.

ADOPTÉ

L'exécutif quitte la scène et le comité d'élections prend place.

Caroline Quesnel rappelle le rôle du comité d'élections, qui consiste à s'assurer du respect des règles d'élections prévues aux statuts et règlements.

Le formulaire de mise en candidature est disponible au secrétariat du congrès. Les formulaires complétés doivent être remis au même endroit avant midi, le jeudi 9 juin 2022.

Un numéro spécial de l'infolettre du congrès sera consacré aux candidatures.

La présidente des élections réfère les délégué-es au document « Ordre du jour, fonctionnement et règles de procédure », aux pages 18 et 19, pour prendre connaissance des règles gouvernant l'élection. Celles-ci pourraient être modifiées par les résolutions qui seront adoptées par le présent congrès.

Le secrétaire des élections fait la lecture de la procédure des élections.

Dominique Daigneault remercie la présidente et le secrétaire des élections.

12 h 30 Pause du dîner

14 h Plénière

Premier rapport du comité des lettres de créance

La présidente invite Roger Davidson, Richard Ledoux et René Rochon, membres du comité des lettres de créance, à rejoindre l'exécutif à l'avant.

Richard Ledoux présente le premier rapport du comité des lettres de créance.

211 délégué-es ;
201 officiel-les ;
10 fraternel-les ;
100 femmes ;
100 hommes ;
1 personne non binaire.

Proposition 7

Il est proposé par Pierre St-Arnaud

Appuyé par Lisa Courtemanche

D'adopter le premier rapport du comité des lettres de créance.

ADOPTÉ

14 h Plénière

Rapport sur les finances

États financiers 2019-2021

Dominique Daigneault présente les membres du comité de surveillance, Adrien Doamba, Sébastien Gagné et Alain-Guy Côté, de même qu'André Paquette, secrétaire-comptable au conseil central et Nathalie Chamberland, du service de vérification de la CSN.

Ramatoulaye Diallo fait la lecture de l'introduction du rapport sur les finances et présente les états financiers au 31 décembre 2021.

Rapport du comité de surveillance

Adrien Doamba, Sébastien Gagné et Alain-Guy Côté présentent le rapport du comité de surveillance.

Le comité de surveillance du CCMM–CSN s’est réuni le 8 mars 2022, à la CSN, afin de vérifier les finances du conseil central, et ce, pour la période du 30 juin 2021 au 31 décembre 2021. Cette vérification complète le cycle de trois ans des prévisions budgétaires présentées lors du congrès du CCMM–CSN en juin 2019. Messieurs Alain-Guy Côté et Sébastien Gagné étaient présents, mais malheureusement monsieur Adrien Doamba était absent.

Nous tenons à remercier monsieur André Paquette, secrétaire-comptable du CCMM–CSN et la trésorière, madame Ramatoulaye Diallo, pour leur aide et leur disponibilité tout au long de l’exercice. Nous tenons aussi à souligner que la tenue des dossiers de monsieur Paquette a facilité notre travail.

La méthodologie utilisée a été, dans un premier temps, d’analyser l’ensemble des rapports d’activités de tous les membres de l’exécutif et d’un bon échantillonnage de salarié-es. Pour la période du 30 juin au 31 décembre 2021, l’ensemble des rapports d’activités sont dûment complétés et accompagnés des pièces justificatives requises. Nous avons également fait la vérification aléatoire des rapports d’activités de militantes et militants qui avaient eu des activités lors de cette période.

Nous avons vérifié les décisions du comité exécutif en matière de dons et de frais d’affiliations. Précisons que l’analyse de l’état des résultats a été faite avec les informations disponibles dans les procès-verbaux des réunions du comité exécutif. Les dons autorisés et affiliations sont conformes aux politiques en vigueur.

Pour les comités, nous avons regardé les états financiers du CCMM–CSN, et nous avons vérifié de façon aléatoire les dépenses de quelques comités et de militantes et militants. Ces vérifications nous ont permis de conclure à la conformité des états financiers.

Par la suite, le 25 mai 2022, des chiffres actualisés nous ont été présentés et nous avons ajusté l’état des résultats. Pour ce qui est de l’état des résultats, sur ce qui avait été budgété sur 36 mois, nous constatons que l’état au 31 décembre 2021 se conclut avec un surplus de 1 471 505 \$. Cet excellent résultat vient effacer le déficit initial prévu de (126 879 \$) budgété. Une grande partie de ce surplus est attribuable à des économies non récurrentes à cause de la pandémie COVID-19. Nous notons également que le total des produits, 7 221 809 \$, est supérieur de 58 323 \$ à ce qui avait été budgété initialement.

En conclusion, en nous basant sur les chiffres présentés par le CCMM–CSN le 25 mai 2022, le comité de surveillance recommande au congrès du CCMM–CSN l’adoption des états financiers pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Proposition 8

Il est proposé par Gabriel Gagnon Masse

Appuyé par Chantal Groleau

D’adopter le rapport du comité de surveillance des finances, lequel recommande l’adoption des états financiers au 31 décembre 2021.

ADOPTÉ

Propositions budgétaires 2022-2024 et politiques de dépenses du conseil central

Ramatoulaye Diallo présente les prévisions budgétaires 2020-2022.

INTRODUCTION

Nous venons de terminer notre exercice financier 2019-2021, nos milieux et nos conditions de travail ont été affectés par la COVID, nos vies à la maison aussi.

Nous sommes toutes et tous interpellés par la crise des services publics, le recours aux agences de placement, l’inflation et le coût prohibitif du logement, on sait que les travailleurs et travailleuses ont souffert ces dernières années. On assiste à la montée de nouveaux courants de violence et d’intolérance, des féminicides, du racisme, de l’exploitation de travailleuses et travailleurs à statut précaire et on ne peut baisser les bras. Dans le cadre de nos luttes, nous devons consolider les alliances et la solidarité tissées avec les mouvements communautaires, fragilisés par la pandémie et la conjoncture actuelle inflationniste.

Le conseil central est toujours au cœur des luttes syndicales, pour la justice sociale, environnementale et l’action politique. Le budget que nous allons vous présenter nous donnera des moyens pour que nos luttes puissent continuer et faire la différence.

1- REVENUS

L’hypothèse budgétaire qui est présentée aux délégué-es du 38e Congrès du Conseil central du Montréal métropolitain–CSN prévoit une augmentation des revenus de 8,3 % pour la période de 2022 à 2024 par rapport aux revenus enregistrés pendant la période 2019 à 2021.

Les revenus de la période 2022-2024 proviendront essentiellement des per capita (cotisations des membres), soit 7 865 228 \$ sur un total de 7 889 228 \$. Nous prévoyons une augmentation des revenus des per capita de 2 % par année. Nos estimations sont faites sur la base de 108 808 membres regroupant 374 syndicats et notre service de syndicalisation est à l’œuvre pour accueillir de nouveaux syndicats.

Fédération	Membres
CSN–Construction	985
Fédération du commerce	6 234
Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec	12 223
Fédération des professionnelles	4 058
Fédération de la santé et des services sociaux	52 739
Fédération des employées et employés de services publics	25 672
Fédération de l’industrie manufacturière	2 623
Fédération nationale des communications et de la culture	4 274

Les revenus d’impression sont en attente d’une entente entre la CSN et le CCMM. On prévoit des revenus additionnels de 24 000 \$ à titre de revenus de placement.

2- DÉPENSES

Les dépenses prévues pour la période de 2022 à 2024 augmentent de 9,6 % par rapport au budget de la période précédente, soit une augmentation de 3,1 % en moyenne par année. La comparaison entre les prévisions de dépenses pour 2022-2024 et les dépenses réelles de 2019-2021 est difficile à cause de toutes les perturbations imputables à la pandémie de la COVID : en effet, pour les 3 dernières années, nos dépenses ont été moins élevées de 1 536 998 \$ que celles prévues. Les dépenses sont réparties en trois grands postes budgétaires : les charges politiques, les charges de fonctions centrales et les charges administratives.

2.1 Fonctions politiques

Globalement, l’enveloppe budgétaire 2022-2024 de la direction politique augmente de 20 % par rapport à la période précédente. La plus grande partie de cette augmentation s’explique par le retour du poste de 2e vice-présidence au comité exécutif.

Les salaires et avantages sociaux des membres du comité exécutif augmentent de 9,9 % pour 2022-2024, conformément à la politique de remboursement du conseil central et l'indexation annuelle des salarié-es de la CSN. Nous rappelons que le salaire des élu-es du conseil central est établi en fonction de la convention collective signée avec le STTCNS.

Le budget prévoit un montant de 268 228 \$ pour favoriser la participation des membres au conseil syndical, aux assemblées générales et aux conseils confédéraux, en augmentation de 21,9 % par rapport au budget de la période 2019-2021.

Nous prévoyons d'autre part un budget en baisse pour notre congrès triennal de -31,2 % puisque nous comptons poursuivre nos efforts pour avoir un congrès plus écologique, ce qui réduit les coûts d'impression et de production de matériel en général.

2.2 Fonctions centrales

Nous poursuivons la mobilisation pour les luttes syndicales, l'action politique, le développement économique régional.

Nous reconduisons les budgets des dix fronts de lutte de l'exercice précédent à ce titre.

Le budget de la formation syndicale, qui est une composante importante de notre action (49 % des dépenses des fonctions centrales), reste sensiblement le même.

Une correction pour les actions sociales est prévue au budget parce que le Fonds de défense professionnelle (FDP) complètera l'enveloppe.

Le budget consacré à l'information syndicale pourra baisser essentiellement en raison du passage au numérique pour la publication du journal Unité.

Le budget des comités ad hoc et représentations diverses est revu à la baisse parce qu'aucune dépense n'a été faite au cours de la période 2019-2021.

Globalement, le budget pour l'appui à l'action politique et régionale, la formation, l'information, la vie syndicale et les dix fronts de lutte en 2022-2024 est plus élevé de 78 % que les dépenses réelles des années 2019-2021.

2.3 Fonctions administratives

Les fonctions administratives couvrent les salaires, avantages sociaux et frais de déplacement du personnel salarié, le loyer, fournitures, téléphones, courrier, informatique, assurances, etc. L'équipe de salariés accompagne les syndicats au quotidien et fournit les services tout en mettant son expérience terrain au bénéfice du comité exécutif et du conseil syndical.

Les salaires et autres charges du personnel pour la période 2022-2024 sont en hausse de 13 % par rapport à 2019-2021 (soit 6 % la première année, 3 % la deuxième année et 3 % la troisième année).

Le total des autres charges administratives pour 2022-2024 est de 749 232 \$, soit moins de 15 % que dans le budget 2019-2021. (Baisse des frais pour imprimerie, téléphone, timbres, courrier et amortissement des ameublements et frais de caisse.)

CONCLUSION

Le budget proposé devrait permettre au conseil central de remplir adéquatement sa mission au cours des trois prochaines années. La pandémie a changé nos façons de faire, et nous souhaitons utiliser les avantages et outils développés au cours des deux dernières années tout en nous assurant d'avoir les moyens financiers pour renforcer notre présence et la participation aux instances démocratiques, communautaires et régionales.

Le budget prévoit un déficit de 139 784 \$ pour la période 2022-2024, ce qui représente 1,8 % par rapport aux revenus attendus. Nous avons terminé la période 2016-2018 avec un solde positif non affecté de 872 153 \$ et nos revenus ont excédé les dépenses de 1 471 507 \$ pour 2019-2021. Comme on prévoit un faible déficit de 139 784 \$ pour 2022-2024, le CCMM–CSN devrait terminer l’année 2024 avec une situation financière saine.

Proposition 9

Il est proposé par Jocelyn Bouchard

Appuyé par Geneviève Lapointe

D’adopter les prévisions budgétaires 2022-2024.

ADOPTÉ

Les personnes gagnantes au concours de Bâtirente sont David Barrette, Gabriel Gagnon-Masse et Victoria Ortepi.

15 h 30 Pause-santé

15 h 45 Plénière

Bilan des activités

Dominique Daigneault et Chantal Ide passent en revue les luttes importantes du dernier mandat, appuyées par une présentation visuelle.

Proposition 10

Il est proposé par Martin Godon

Appuyé par Caroline Hardy

De recevoir le bilan des activités.

ADOPTÉ

Déroulement des ateliers du congrès

Le secrétaire général présente les consignes des ateliers qui se dérouleront mardi.

Les ateliers du congrès sont un moment essentiel de l’événement, où les propositions soumises aux délégué-es sont présentées, débattues, potentiellement amendées et recommandées en vue de leur adoption en plénière. C’est le moment idéal pour que les délégué-es s’expriment plus librement, étant donné le nombre réduit de délégué-es participant à chaque atelier ; la prise de parole y est plus facile qu’en plénière pour plusieurs.

Il est important de savoir que les seuls amendements qui pourront être discutés en plénière sont ceux qui auront été adoptés dans au moins un atelier. Il n’est pas possible d’amener un nouvel amendement en plénière si celui-ci n’a pas été discuté dans au moins un des ateliers du congrès.

À la suite des échanges dans les ateliers, le comité synthèse harmonisera les amendements votés dans les divers ateliers et fera des recommandations aux délégué-es à l’effet d’adopter ou non les amendements et propositions qui ont été débattus lors des ateliers. C’est sur la base du rapport du comité synthèse que se feront les discussions en plénière les 8, 9 et 10 juin.

Le déroulement des ateliers

Au début de la journée, l’animateur de l’atelier fera une présentation générale, sur la base du bilan du comité exécutif, d’une durée d’environ une demi-heure. Par la suite, les propositions seront abordées par bloc.

Afin de s'assurer que l'ensemble des propositions du congrès soit abordé par un minimum d'ateliers, l'ordre de présentation des propositions en atelier ne sera pas le même d'un atelier à l'autre. Évidemment, l'idéal serait que tous les ateliers aient le temps de débattre de l'ensemble des propositions, mais comme dans la réalité la chose n'est pas toujours possible, certains ateliers débiteront leurs travaux au début du cahier des propositions, et d'autres à la fin.

Néanmoins, l'ordre général dans lequel les blocs de propositions sont abordés en atelier demeure le même :

1. Propositions du CCMM–CSN
2. Propositions thématiques et autres propositions
3. Propositions des syndicats affiliés
4. Nouvelles propositions

Ceci signifie qu'il n'est pas possible d'introduire de nouvelles propositions avant que l'ensemble des propositions du cahier n'aient été débattues.

Plus concrètement, l'ordre dans lequel les propositions seront débattues sera le suivant, selon que le numéro d'atelier auquel vous participez est pair ou impair :

Atelier pair	Atelier impair
Propositions du CCMM–CSN Numéro 1 à 8	Propositions du CCMM–CSN Numéro 8 à 1
Propositions des syndicats affiliés Numéro 9 à 12	Propositions des syndicats affiliés Numéro 12 à 9
Nouvelles propositions	Nouvelles propositions

Chaque proposition est précédée d'une courte introduction. Par la suite, l'animateur lira les attendus et les propositions à débattre, puis les échanges débiteront. C'est lors des débats que des amendements pourront être soumis à l'atelier.

Au risque de nous répéter, seuls les amendements qui auront été discutés dans un atelier pourront être discutés en plénière. Il n'est donc pas suffisant d'émettre un commentaire par rapport à une proposition si vous souhaitez que celle-ci soit modifiée : vous devez faire une proposition d'amendement en atelier pour pouvoir la ramener en plénière.

Afin de favoriser la prise de parole, les temps d'intervention se limiteront à 3 minutes au premier tour et à une minute aux tours de parole subséquents. Les règles habituelles de gestion des tours de parole s'appliqueront : les personnes ne s'étant pas déjà exprimées disposeront d'une priorité sur celles qui l'auront déjà fait, alternance hommes-femmes, etc. Enfin, comme les documents du congrès ne seront imprimés que sur demande, nous vous recommandons chaleureusement d'apporter votre ordinateur portable ou votre tablette aux ateliers. En effet, il ne sera pas possible de projeter les propositions lors des échanges en atelier, si bien que le fait d'avoir votre ordinateur ou votre tablette avec vous facilitera beaucoup de travail et rendra les discussions plus faciles à suivre.

Si vous souhaitez obtenir une copie papier des propositions du congrès, vous devrez en faire la demande au secrétariat du congrès, qui verra à vous l'imprimer.

Nous espérons que les ateliers vous permettront de mieux vous approprier les propositions du congrès et faciliteront les échanges en plénière. Si vous avez des questions durant l'atelier, que ce soit sur le contenu des propositions ou sur la procédure, n'hésitez surtout pas à les poser aux personnes-ressources ou aux personnes animatrices d'atelier.

Bons ateliers !

Ajournement

Mardi 7 juin 2022

8 h à 16 h Inscriptions

9 h Ateliers

10 h 45 Pause-santé

11 h Ateliers

12 h 30 Dîner

14 h Ateliers

15 h 30 Pause-santé

15 h 45 Ateliers

Mercredi 8 juin 2022

8 h à 16 h Inscriptions

16 h Heure limite pour le dépôt des questions de privilège

9h Plénière

Présentation du comité éducation

La capsule vidéo sur la santé mentale produite par le comité, en collaboration avec l'Institut national de santé publique, est présentée au congrès.

Madeleine Ferland, responsable du comité éducation du CCMM–CSN, Patrick Bertrand, Rachel Demers, et Claudine Léveillé, membres du comité éducation, présentent le bilan du comité et les perspectives pour le prochain mandat.

Parlons de santé mentale – Patrick Bertrand

Bonjour chers délégué-es, vous venez de visionner la vidéo qui a été produite par le comité Éducation du CCMM–CSN. Les membres du comité ont choisi de traiter ce thème pour mieux faire comprendre que ce grave problème de société est aussi présent dans le milieu de l'éducation et qu'il affecte autant les jeunes élèves que les étudiantes et étudiants et toutes les catégories de personnel. Le choix de ce thème démontre aussi que le comité éducation réussit à s'engager fermement dans les questions d'actualité en éducation, tout en continuant à défendre les grands principes portés par le conseil central sur le droit à l'éducation en général.

Un dossier majeur : les réalités autochtones – Madeleine Ferland

Le dossier sur les réalités autochtones dans les manuels d'histoire est un autre bon exemple de notre ancrage dans l'actualité. Il a mobilisé le comité pendant près de deux ans. Nous avons commencé par lire différentes éditions des manuels d'histoire et plusieurs documents sur la question; nous avons poursuivi la réflexion avec l'aide précieuse d'une personne-ressource anishnabe, Rachel Cloutier, qui nous a fourni de nouveaux éléments d'analyse, puis formulé des recommandations qui touchaient non seulement les programmes d'histoire au primaire-secondaire mais aussi des programmes d'études dans tous les ordres d'enseignement, là où la connaissance des réalités autochtones est nécessaire.

Ces recommandations ont été adoptées en Assemblée générale et acheminées à tous les ministères concernés par les questions autochtones. Ce travail du comité a aussi mené à des modifications à la Déclaration de principes du CCMM–CSN visant à actualiser notre position sur les enjeux autochtones. Ces modifications ont été adoptées plus tôt cette semaine, et nous en sommes très fiers !

Un fonctionnement original : lettres, articles et interventions publiques – Rachel Demers

La production de lettres ou d'articles ainsi que les interventions publiques caractérisent le fonctionnement du comité éducation. Nous y avons souvent recours pour diffuser ou faire valoir nos positions, en appui aux luttes sociales ou syndicales en éducation. Par exemple, nous avons transmis au Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT) de Laval notre position sur le programme de l'expérience québécoise (PEQ) qui, entre autres, ajoutait des barrières à la résidence permanente tant aux étudiantes et étudiants internationaux qu'aux travailleurs étrangers temporaires; nous avons fait valoir notre point de vue au gouvernement fédéral lors de sa consultation sur les organismes de bienfaisance; nous avons pris la parole dans diverses instances et produit des lettres d'opinion pour sensibiliser la population aux enjeux soulevés par les projets de loi 12 et 40 qui portaient atteinte à l'égalité des chances en éducation et à la démocratie scolaire.

Le CCMM a d'ailleurs incité le Comité intersyndical du Montréal métropolitain (CIMM) à organiser une conférence de presse pour dénoncer les effets néfastes du projet de loi 40 ; nous avons aussi participé à la consultation de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes sur les façons d'améliorer l'accès à l'éducation des adultes pour toutes et tous, selon leurs besoins. Nous suivons d'ailleurs les travaux de plusieurs mouvements de la société civile impliqués en éducation, comme l'ICÉA ou Debout pour l'école. En collaboration avec le comité immigration et relations interculturelles, nous avons organisé un webinaire sur la francisation et l'intégration socioprofessionnelle. Nous vous invitons à lire notre bilan pour en savoir davantage.

Quelques perspectives du prochain mandat – Claudine Léveillé

Les occasions seront encore nombreuses pour intervenir de la sorte, ou autrement selon les situations, considérant les luttes qui nous attendent lors du prochain mandat. La lutte à la précarité étudiante ainsi qu'à celle des personnels de l'éducation sera nécessairement à l'agenda, associée cette fois au problème incontournable de la santé mentale des étudiantes et des étudiants et des personnels.

Nous reviendrons sur l'éducation inclusive, en approfondissant notamment le rôle que devrait jouer la francisation dans l'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes et en faisant une veille sur l'accueil des enfants nouvellement arrivés au Québec, les enfants ukrainiens et autres enfants réfugiés en particulier.

Nous poursuivrons notre lutte contre la marchandisation de l'éducation qui oriente la répartition des ressources financières et l'offre des programmes d'études, au détriment des besoins et aspirations des personnes en formation, jeunes et adultes. Nous maintiendrons aussi notre soutien aux étudiantes et étudiants qui luttent actuellement pour la rémunération des stages et la gratuité scolaire.

Bertrand Guibord remercie tous les membres du comité éducation et les salarié-es du conseil central qui sont en appui à ses travaux. Il souligne que Madeleine Ferland complète son dernier mandat comme responsable du comité et la remercie chaleureusement pour ses années d'implication et pour la très grande rigueur de son travail.

Deuxième rapport du comité des lettres de créance

René Rochon présente le deuxième rapport du comité des lettres de créance.

261 déléguées ;
241 officiel-es ;
20 fraternel-es ;
135 femmes ;
124 hommes ;
2 personnes non binaires.

Proposition 11

Il est proposé par Corine Gagnon Tremblay

Appuyé par Sophia Alvarez

De recevoir le deuxième rapport du comité des lettres de créance.

ADOPTÉ

Dominique Daigneault remercie le comité.

Propositions de modifications aux statuts et règlements

Le comité de révision des statuts et règlements est composé de Carole Yerochewski, responsable du comité immigration et relations interculturelles, et de Bertrand Guibord, secrétaire général.

Le comité présente les modifications proposées aux statuts et règlements. Les congressistes sont invités à consulter le document « **Propositions d'amendements aux statuts et règlements** » .

Le comité des statuts et règlements fait la présentation des amendements proposés.

Article 2

Ajouter « syndicats, de » avant travailleuses et travailleurs.

Actuel	Nouveau texte
Le conseil central est une organisation québécoise de travailleuses et travailleurs qui a pour rôle de :	Le conseil central est une organisation québécoise de syndicats de travailleuses et travailleurs qui a pour rôle de :

Proposition 12

Il est proposé par Stéphane Gravel

Appuyé par Lisa Courtemanche

D'adopter l'amendement proposé à l'article 2 des statuts et règlements.

ADOPTÉ

Article 2

Ajouter « qui implique non seulement le respect des mandats et attributions des différentes instances, mais la participation active des syndicats affiliés et de leurs membres. » à la toute fin de l'article.

Actuel	Nouveau texte
Le principe de fonctionnement du conseil central est la démocratie syndicale.	Le principe de fonctionnement du conseil central est la démocratie syndicale qui implique non seulement le respect des mandats et attributions des différentes instances, mais la participation active des syndicats affiliés et de leurs membres.

Proposition 13

Il est proposé par Gailene Thomas

Appuyé par Nancy Boucher

D'adopter l'amendement proposé à l'article 2 des statuts et règlements.

ADOPTÉ

Article 3

Remplacer « peuvent » faire par « font »

Actuel	Nouveau texte
Les syndicats ayant leur siège social dans la juridiction territoriale du conseil central peuvent faire partie du conseil central.	Les syndicats ayant leur siège social dans la juridiction territoriale du conseil central font partie du conseil central après avoir été affiliés par l'assemblée générale.

Proposition 14

Il est proposé par Kathia Savard

Approuvé par Chantal Boileau

D'adopter l'amendement proposé à l'article 3 des statuts et règlements.

ADOPTÉ

Article 5

Remplacer « taxe » par cotisation.

Actuel	Nouveau texte
c) Tout syndicat affilié au conseil central est tenu de payer la taxe per capita déterminée par le congrès triennal du conseil central. Cette taxe per capita est payable au plus tard le premier (1 ^{er}) jour du deuxième (2 ^e) mois qui suit le mois échu. Par exemple, les per capita du mois de janvier sont payables au plus tard le 1 ^{er} mars.	c) Tout syndicat affilié au conseil central est tenu de payer la cotisation per capita déterminée par le congrès triennal du conseil central. Cette cotisation per capita est payable au plus tard le premier (1 ^{er}) jour du deuxième (2 ^e) mois qui suit le mois échu. Par exemple, les per capita du mois de janvier sont payables au plus tard le 1 ^{er} mars.

Proposition 15

Il est proposé par Sylvie Tremblay

Appuyé par Nathalie Lavoie

D'adopter l'amendement proposé à l'article 5 des statuts et règlements.

ADOPTÉ

Article 12

Enlever « principalement » dans la première phrase du 2^e paragraphe.

Actuel	Nouveau texte
Le conseil central a pour but de promouvoir principalement les intérêts de la classe ouvrière. Il s'engage à lutter contre toutes les formes d'exploitation et en faveur d'un projet de société fondé sur la démocratie, les droits de la personne, le développement viable, la justice sociale, l'égalité et l'équité.	Le conseil central a pour but de promouvoir les intérêts de la classe ouvrière. Il s'engage à lutter contre toutes les formes d'exploitation et en faveur d'un projet de société fondé sur la démocratie, les droits de la personne, le développement viable, la justice sociale, l'égalité et l'équité.

Proposition 16

Il est proposé par Isabelle Gélinas

Appuyé par Daniel Proulx

D'adopter l'amendement proposé à l'article 12 des statuts et règlements.

ADOPTÉ

Article 13

f) Éliminer « généraux ».

g) Remplacer « certaines » par « les ».

Actuel	Nouveau texte
f) de représenter les syndicats partout où les intérêts généraux des travailleuses et travailleurs le justifient et plus particulièrement auprès des pouvoirs publics;	f) de représenter les syndicats partout où les intérêts des travailleuses et travailleurs le justifient et plus particulièrement auprès des pouvoirs publics;
g) de réclamer certaines mesures favorisant la promotion des travailleuses et travailleurs;	g) de réclamer les mesures favorisant la promotion des travailleuses et travailleurs;

Proposition 17

Il est proposé par Tania Valdez

Appuyé par Rock Archambault

D'adopter l'amendement proposé à l'article 13 des statuts et règlements.

ADOPTÉ

Article 14

Ajouter « de sa Déclaration de principes ou » avant « des intérêts ».

Actuel	Nouveau texte
d) n'intervient pas dans les attitudes que les syndicats affiliés jugeraient à propos de prendre du point de vue politique, sauf si elles venaient à l'encontre des intérêts des travailleuses et des travailleurs de la région;	d) n'intervient pas dans les attitudes que les syndicats affiliés jugeraient à propos de prendre du point de vue politique, sauf si elles venaient à l'encontre de sa Déclaration de principes ou des intérêts des travailleuses et des travailleurs de la région.

Proposition 18

Il est proposé par Pierre St-Arnaud

Appuyé par Geneviève Lapointe

D'adopter l'amendement proposé à l'article 14 des statuts et règlements.

ADOPTÉ

Article 15

Éliminer « dirigé et ».

Ajouter « en fonction de leurs pouvoirs et attributions » après « organismes suivants ».

Actuel	Nouveau texte
Le conseil central est dirigé et administré par les organismes suivants :	Le conseil central est administré par les organismes suivants en fonction de leurs pouvoirs et attributions :

Proposition 19**Il est proposé par Geneviève Clément****Appuyé par Pierre Lafleur**

D'adopter l'amendement proposé à l'article 15 des statuts et règlements.

ADOPTÉ**Article 17**

Que les syndicats de 1 à 399 membres aient deux délégué-es, et que le reste de la liste soit ajusté en conséquence.

Actuel	Nouveau
a) Tout syndicat a droit à une ou a un délégué, quel que soit le nombre de ses membres. Les délégué-es doivent être membres cotisants d'un syndicat en règle avec le conseil central, avec la CSN ainsi qu'avec sa fédération et avoir un lien d'emploi avec l'employeur que l'accréditation syndicale couvre. Cette règle s'applique aussi aux syndicats provinciaux dont le siège social est sur le territoire du conseil central. Dès que l'effectif d'un syndicat atteint 400 membres, ce syndicat a droit à deux délégué-es; il a droit à un délégué-e par deux cents membres additionnels.	a) Tout syndicat a droit à deux délégué-es , quel que soit le nombre de ses membres. Les délégué-es doivent être membres cotisants d'un syndicat en règle avec le conseil central, avec la CSN ainsi qu'avec sa fédération et avoir un lien d'emploi avec l'employeur que l'accréditation syndicale couvre. Cette règle s'applique aussi aux syndicats provinciaux dont le siège social est sur le territoire du conseil central. Et ainsi de suite en ajoutant un ou une déléguée par tranche de deux cents membres.
1 à 399 membres 1 délégué-e	1 à 399 membres 2 délégué-es
400 à 599 membres 2 délégué-es	400 à 599 membres 3 délégué-es
600 à 799 membres 3 délégué-es	600 à 799 membres 4 délégué-es
800 à 999 membres 4 délégué-es	800 à 999 membres 5 délégué-es
1 000 à 1 199 membres 5 délégué-es	1 000 à 1 199 membres 6 délégué-es
1 200 à 1 399 membres 6 délégué-es	1 200 à 1 399 membres 7 délégué-es
1 400 à 1 599 membres 7 délégué-es	
1 600 à 1 799 membres 8 délégué-es	
1 800 à 1 999 membres 9 délégué-es	
2 000 à 2 199 membres 10 délégué-es	
2 200 à 2 399 membres 11 délégué-es	
2 400 à 2 599 membres 12 délégué-es	
2 600 à 2 799 membres 13 délégué-es	
2 800 à 2 999 membres 14 délégué-es	
3 000 à 3 199 membres 15 délégué-es	
3 200 à 3 399 membres 16 délégué-es	
3 400 à 3 599 membres 17 délégué-es	
3 600 à 3 799 membres 18 délégué-es	
3 800 à 3 999 membres 19 délégué-es	
4 000 à 4 199 membres 20 délégué-es	
4 200 à 4 399 membres 21 délégué-es	
4 400 à 4 599 membres 22 délégué-es	
4 600 à 4 799 membres 23 délégué-es	
4 800 à 4 999 membres 24 délégué-es	

5 000 à 5 199 membres 25 délégué-es

Proposition 20

Il est proposé par Stéphanie Plante

Appuyé par Karine Deschamps

D'adopter l'amendement proposé à l'article 17 des statuts et règlements.

ADOPTÉ

Article 35

Au début de la 2^e phrase du 1^{er} paragraphe, ajouter : « Conformément aux orientations et résolutions adoptées en congrès et en assemblée générale, il assume la direction générale... ».

Actuel	Nouveau texte
Le comité exécutif, dans le cadre de ses attributions, a la responsabilité de préparer les recommandations qui sont soumises à l'assemblée générale ou au congrès, sous réserve des dispositions de l'article 38 e). Il assume la direction générale du conseil central entre les congrès et les assemblées générales, selon les exigences des circonstances ainsi que pour défendre les intérêts généraux des travailleuses et des travailleurs.	Le comité exécutif, dans le cadre de ses attributions, a la responsabilité de préparer les recommandations qui sont soumises à l'assemblée générale ou au congrès, sous réserve des dispositions de l'article 38 e). Conformément aux orientations et résolutions adoptées en congrès et en assemblée générale , il assume la direction générale du conseil central entre les congrès et les assemblées générales, selon les exigences des circonstances ainsi que pour défendre les intérêts généraux des travailleuses et des travailleurs.

Proposition 21

Il est proposé par Jocelyn Bouchard

Appuyé par Marie-Jessie Williamson

D'adopter l'amendement proposé à l'article 35 des statuts et règlements.

ADOPTÉ

Article 35 b)

Remplacer « dirige » par « conduit ».

Actuel	Nouveau texte
prépare l'agenda et dirige les travaux du congrès et de l'assemblée générale ;	prépare l'agenda et conduit les travaux du congrès et de l'assemblée générale;

Proposition 22

Il est proposé par Stéphane Gravel

Appuyé par Nicholas Ortepi

D'adopter l'amendement proposé à l'article 35 b) des statuts et règlements.

ADOPTÉ

Article 35 h

Remplacer « f) et g) » par « h) et i) »

Actuel	Nouveau texte
---------------	----------------------

dispose des plaintes pour violence ou harcèlement concernant les militantes et militants, les élu-es et les salarié-es de l'organisation qui exercent des mandats et responsabilités au sein du conseil central, selon la politique adoptée en assemblée générale ; il peut, en fonction de cette procédure, prendre les sanctions qui s'imposent, sous réserve des dispositions de l'article 40 ~~f) et g)~~ ;

dispose des plaintes pour violence ou harcèlement concernant les militantes et militants, les élu-es et les salarié-es de l'organisation qui exercent des mandats et responsabilités au sein du conseil central, selon la politique adoptée en assemblée générale ; il peut, en fonction de cette procédure, prendre les sanctions qui s'imposent, sous réserve des dispositions de l'article 40 **h) et i)** ;

Proposition 23

Il est proposé par Jonathan Grenier

Appuyé par Pierre St-Arnaud

D'adopter l'amendement proposé à l'article 35 h) des statuts et règlements.

ADOPTÉ

Article 38

Remplacer « une préoccupation particulière pour faire avancer les » par « l'avancement des ».

Remplacer « groupes particulièrement désavantagés » par « groupes discriminés ».

Remplacer « les communautés ethnoculturelles » par « les immigrantes et immigrants »

Remplacer « les gais et les lesbiennes » par « la communauté LGBT+ ».

Actuel	Nouveau texte
f) intégrer à ses travaux une préoccupation particulière pour faire avancer les droits et revendications de groupes particulièrement désavantagés (ex. : les femmes, les jeunes, les travailleuses et les travailleurs âgés, les communautés ethnoculturelles, les gais et les lesbiennes, etc.).	f) intégrer à ses travaux l'avancement des droits et revendications de groupes discriminés (ex. : les femmes, les jeunes, les travailleuses et les travailleurs âgés, les immigrantes et immigrants, la communauté LGBT+, etc.).

Proposition 24

Il est proposé par Gailene Thomas

Appuyé par Rock Archambault

D'adopter l'amendement proposé à l'article 38 des statuts et règlements.

ADOPTÉ

Article 39.02

Remplacer « environnement et développement durable » par « environnement ».

Actuel	Nouveau texte
<ul style="list-style-type: none"> • du comité environnement et développement durable. Modalités d'élection pour : les responsables des comités condition féminine, droit au travail, d'action en santé-sécurité, solidarité internationale, immigration et relations interculturelles, jeunes, LGBT+, santé et services sociaux, éducation, environnement et	<ul style="list-style-type: none"> • du comité environnement Modalités d'élection pour : les responsables des comités condition féminine, droit au travail, d'action en santé-sécurité, solidarité internationale, immigration et relations interculturelles, jeunes, LGBT+, santé et services sociaux, éducation, environnement.

développement durable.

Proposition 25

Il est proposé par Sophia Alvarez

Appuyé par Donald Picotte

D'adopter l'amendement proposé à l'article 39.02 des statuts et règlements.

ADOPTÉ

Article 40

Remplacer « Nominations » par « Candidatures » dans le titre de l'article et le texte.

Actuel	Nouveau texte
<p>b) Pour être mis en nomination, il faut être délégué-e officiel au congrès et être présent dans la salle de délibération à moins d'avoir préalablement accepté la mise en nomination par écrit. [...]</p> <p>c) En cas d'absence prolongée justifiée d'un membre du conseil syndical responsable d'un comité, le comité concerné désigne l'un ou l'une de ses membres provenant d'un syndicat affilié comme personne substitut. Cette nomination est entérinée par l'assemblée générale du CCMM-CSN [...]</p> <p>2. Lorsque toutes les candidates et candidats à un même poste ont été mis en nomination, la présidente ou le président des élections déclare les nominations closes.</p> <p>3. La présidente ou le président des élections doit toujours demander à la candidate ou au candidat s'il accepte d'être mis en nomination, jusqu'au moment du vote une candidate ou un candidat peut retirer sa candidature.</p>	<p>b) Pour être mis en candidature, il faut être délégué-e officiel au congrès et être présent dans la salle de délibération à moins d'avoir préalablement accepté la mise en candidature par écrit. [...]</p> <p>c) En cas d'absence prolongée justifiée d'un membre du conseil syndical responsable d'un comité, le comité concerné désigne l'un ou l'une de ses membres provenant d'un syndicat affilié comme personne substitut. Cette candidature est entérinée par l'assemblée générale du CCMM-CSN [...]</p> <p>2. Lorsque toutes les candidates et candidats à un même poste ont été mis en candidature, la présidente ou le président des élections déclare les candidatures closes.</p> <p>3. La présidente ou le président des élections doit toujours demander à la candidate ou au candidat s'il accepte d'être mis en candidature, jusqu'au moment du vote une candidate ou un candidat peut retirer sa candidature.</p>

Proposition 26

Il est proposé par Kathia Savard

Appuyé par Pierre St-Arnaud

D'adopter l'amendement proposé à l'article 40 des statuts et règlements.

ADOPTÉ

Article 43 f)

Biffer l'expression « écologique », après environnement.

Actuel

Nouveau texte

f) Ils accordent, dans l'exercice de leurs fonctions, une attention particulière aux enjeux liés à l'environnement écologique.

f) Ils accordent, dans l'exercice de leurs fonctions, une attention particulière aux enjeux liés à l'**environnement**.

Proposition 27

Il est proposé par Stéphane Gravel

Appuyé par Sylvie Tremblay

D'adopter l'amendement proposé à l'article 43 f) des statuts et règlements.

ADOPTÉ

Article 46

Concordance CIRI

Concordance « responsable du comité de... »

Actuel	Nouveau texte
Les responsables [...]• de l'immigration et des relations ethnoculturelles ;	Les responsables du comité [...]• de l'immigration et des relations interculturelles ;

Proposition 28

Il est proposé par Francine Raiche

Appuyé par Patrick Bertrand

D'adopter l'amendement proposé à l'article 46 des statuts et règlements.

ADOPTÉ

Article 46 g)

1. Remplacer « à la discrimination spécifique faite aux femmes » par « aux discriminations subies par les femmes, notamment du fait des inégalités systémiques ».

4. Remplacer « sur les droits et les revendications spécifiques des femmes » par « sur les droits des femmes et les revendications féministes ».

6. Remplacer « atteignent l'égalité » par « et les hommes soient traités également » que les femmes et les hommes soient traités également sur les plans salarial, économique, politique, social et culturel ;

Amendement

Il est proposé par Astrid Tirel

Appuyé par Laurence Daigneault-Desrosiers

De remplacer « également » par : « équitablement ».

ADOPTÉ

Amendement

Il est proposé par Emmanuelle Gileau

Appuyé par Michaël Bonnier

De remplacer « femmes et hommes » par : « toutes les personnes de tous les genres ».

ADOPTÉ

Actuel	Nouveau texte
---------------	----------------------

<p>1) diffuser l'information relative à la discrimination spécifique faite aux femmes ;</p> <p>4) participer aux mouvements de lutte sur les droits et les revendications spécifiques des femmes ;</p> <p>6) effectuer un travail de sensibilisation pour que les femmes atteignent l'égalité sur le plan salarial, économique, politique, social et culturel ;</p>	<p>1) diffuser l'information aux discriminations subies par les femmes du fait des inégalités systémiques ;</p> <p>4) participer aux mouvements de lutte sur les droits des femmes et les revendications féministes ;</p> <p>6) effectuer un travail de sensibilisation pour que toutes les personnes de tous les genres soient traitées équitablement sur les plans salarial, économique, politique, social et culturel ;</p>
--	---

Proposition 29

Il est proposé par Linda Morin

Appuyé par Chantal Morin

D'adopter les amendements proposés à l'article 46 g) des statuts et règlements tels qu'amendés.

ADOPTÉ

Article 46 h)

1. Supprimer « selon les capacités de chacune et de chacun »

Actuel	Nouveau texte
<p>1. outiller et informer les syndicats de façon à soutenir leurs revendications pour que toutes et tous puissent avoir accès à des emplois de qualité selon les capacités de chacune et chacun, pour que les travailleuses et travailleurs contrôlent davantage leur travail et aient accès à la sécurité économique ;</p>	<p>1. outiller et informer les syndicats de façon à soutenir leurs revendications pour que toutes et tous puissent avoir accès à des emplois de qualité, pour que les travailleuses et travailleurs contrôlent davantage leur travail et aient accès à la sécurité économique ;</p>

Proposition 30

Il est proposé par Richard Bousquet

Appuyé par Jocelyne Bouchard

D'adopter l'amendement proposé à l'article 46 h) des statuts et règlements.

ADOPTÉ

Article 46 k)

2. Remplacer « toute forme de » par « toutes les formes de ».

Remplacer « fondée sur la race ou l'origine ethnique » par « et de racisme ».

Ajouter « et définir identifier les obstacles à l'intégration »

4. Remplacer « raciale et de relations ethnoculturelles » par « de lutte à la discrimination et au racisme. »

5. Remplacer « problèmes spécifiques » par « enjeux de discrimination et d'intégration ».

Remplacer « de même que les Québécoises et Québécois des communautés culturelles dans les milieux de travail ; » par « ainsi que les travailleuses et travailleurs racisés ou ethnicisés dans les milieux de travail et au sein de la population »

6. Remplacer le texte actuel par : « Informer les travailleuses et travailleurs immigrants sur l'histoire, les

luttons, les gains et le fonctionnement du mouvement syndical québécois. »

Actuel	Nouveau texte
<p>2. combattre toute forme de discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique ;</p> <p>[...]</p> <p>4. s'assurer, en collaboration avec la ou le responsable du comité exécutif, que les syndicats affiliés reçoivent une formation adéquate en matière d'immigration, de discrimination raciale et de relations ethnoculturelles ;</p> <p>5. susciter la prise en charge par les syndicats affiliés des problèmes spécifiques que rencontrent les travailleuses et les travailleurs immigrants, autochtones, de même que les Québécoises et Québécois des communautés culturelles dans les milieux de travail ;</p> <p>6. sensibiliser les travailleuses et les travailleurs immigrants aux réalités que vivent les travailleuses et travailleurs nationaux et les informer adéquatement sur l'histoire, les luttes et le fonctionnement du mouvement syndical québécois ;</p>	<p>2. combattre toutes les formes de discrimination et de racisme et définir les obstacles à l'intégration ;</p> <p>[...]</p> <p>4. s'assurer, en collaboration avec la ou le responsable du comité exécutif, que les syndicats affiliés reçoivent une formation adéquate en matière d'immigration, de lutte à la discrimination et au racisme.</p> <p>5. susciter la prise en charge par les syndicats affiliés des enjeux de discrimination et d'intégration que rencontrent les travailleuses et les travailleurs immigrants, autochtones, ainsi que les travailleuses et travailleurs racisés ou ethnisés dans les milieux de travail et au sein de la population ;</p> <p>6. Informez travailleuses et travailleurs immigrants sur l'histoire, les luttes, les gains et le fonctionnement du mouvement syndical québécois ;</p>

Proposition 31

Il est proposé par Blandine Émilien

Appuyé par Claudine Léveillée

D'adopter les amendements proposés à l'article 46 k) 2, 4, 5 et 6 des statuts et règlements.

ADOPTÉ

Article 46

k) 7. Ajouter « contre le racisme » après « mouvement de lutte ».

k) 8. Ajouter « la lutte au racisme systémique ainsi que » après « concernant »

Remplacer « quant aux mesures susceptibles de favoriser une meilleure » par « afin d'atteindre une égalité de traitement dans l'accès à l'emploi de qualité et leur réelle ».

l) 4. Remplacer « problèmes spécifiques » par « enjeux ».

Actuel	Nouveau texte
--------	---------------

<p>7. susciter et/ou participer aux mouvements de lutte sur les droits des réfugié-es, des immigrantes et immigrants et des minorités ethniques ;</p> <p>8. dans ce cadre, faire au conseil syndical toutes les suggestions opportunes pour que le conseil central intervienne auprès de la CSN ou des pouvoirs publics quant aux législations et programmes concernant les immigrantes et immigrants et quant aux mesures susceptibles de favoriser une meilleure intégration de ces derniers à la société québécoise.</p>	<p>7. susciter et/ou participer aux mouvements de lutte contre le racisme sur les droits des réfugié-es, des immigrantes et immigrants et des minorités ethniques ;</p> <p>8. dans ce cadre, faire au conseil syndical toutes les suggestions opportunes pour que le conseil central intervienne auprès de la CSN ou des pouvoirs publics quant aux législations et programmes concernant la lutte au racisme systémique ainsi que les immigrantes et immigrants et afin d'atteindre une égalité de traitement dans l'accès à l'emploi de qualité et leur réelle intégration à la société québécoise.</p>
<p>l) 4. susciter la prise en charge par les syndicats affiliés des problèmes spécifiques que rencontrent les travailleuses et les travailleurs jeunes dans les milieux de travail ;</p>	<p>l) 4. susciter la prise en charge par les syndicats affiliés des enjeux que rencontrent les travailleuses et les travailleurs jeunes dans les milieux de travail ;</p>

Proposition 32

Il est proposé par Pierre St-Arnaud

Appuyé par Nancy Boucher

D'adopter les amendements proposés à l'article 46 k) 7 et 8 des statuts et règlements.

ADOPTÉ

Article 46 p)

1. Ajouter « les changements climatiques » à la liste.

Actuel	Nouveau texte
<p>p) 1. diffuser toute information pertinente quant aux enjeux liés à l'environnement et au développement durable notamment, la transition juste, le commerce équitable et la consommation responsable et susciter une prise en charge de ces questions par les syndicats affiliés ;</p>	<p>p) 1. diffuser toute information pertinente quant aux enjeux liés à l'environnement et au développement durable notamment, la transition juste, le commerce équitable, la consommation responsable, les changements climatiques et susciter une prise en charge de ces questions par les syndicats affiliés ;</p>

Proposition 33

Il est proposé par Isabelle Gagnon

Appuyé par Jonathan Grenier

D'adopter les amendements proposés à l'article 46 p) des statuts et règlements.

ADOPTÉ

Article 55

Remplacer « nommé » par « élu ».

<p>Un comité de surveillance, formé de trois (3) membres, est nommé par le congrès du conseil central. Ses attributions sont les suivantes :</p>	<p>Un comité de surveillance, formé de trois (3) membres, est élu par le congrès du conseil central. Ses attributions sont les suivantes :</p>
---	---

Proposition 34

Il est proposé par Pierre St-Arnaud

Appuyé par Line Pelchat

D'adopter les amendements proposés à l'article 55 des statuts et règlements.

ADOPTÉ

Article 19 - Amendement proposé par le Syndicat du personnel enseignant du Collège Ahuntsic

Ajouter un nouveau point d) : « À moins de circonstances exceptionnelles, l'assemblée générale est présidée par un.e délégué.e dûment accrédité.e ne faisant pas partie du comité exécutif. »

*Le conseil syndical du CCMM–CSN recommande d'adopter cette proposition avec l'amendement suivant :
Ajouter à la fin du paragraphe « La présidence d'assemblée est élue lors de la première assemblée générale suivant le congrès, de même que deux substitués. »*

Actuel	Nouveau texte
d) À moins de circonstances exceptionnelles, l'assemblée générale est présidée par une ou un délégué dûment accrédité ne faisant pas partie du comité exécutif.	d) À moins de circonstances exceptionnelles, l'assemblée générale est présidée par une ou un délégué dûment accrédité ne faisant pas partie du comité exécutif. La présidence d'assemblée est élue lors de la première assemblée générale suivant le congrès, de même que deux substitués.

Proposition 35

Il est proposé par Christian Goyette

Appuyé par Stéphane Gravel

D'adopter la recommandation du conseil syndical.

ADOPTÉ

Article 42 - Amendement proposé par le Syndicat du personnel enseignant du Collège Ahuntsic

Biffer : « et le »

Biffer : « les assemblées générales »

Actuel	Nouveau texte
Responsabilités de la présidente ou du président a) La présidente ou le président préside le congrès, les réunions du comité exécutif, et le du conseil syndical et les assemblées générales. [...] b) La présidente ou le président ne vote qu'en cas d'égalité des voix à l'assemblée générale, au comité exécutif, au conseil syndical et au congrès.	Responsabilités de la présidente ou du président a) La présidente ou le président préside le congrès, les réunions du comité exécutif et du conseil syndical. [...] b) La présidente ou le président ne vote qu'en cas d'égalité des voix au comité exécutif, au conseil syndical et au congrès.

Le conseil syndical du CCMM–CSN recommande l'adoption de cette proposition.

Proposition 36

Il est proposé par Laurence Daigneault-Desrosiers

Appuyé par Bertrand Guibord

D'adopter les amendements proposés à l'article 42 des statuts et règlements.

ADOPTÉ

10 h 45 Pause-santé

11 h Plénière (salle 520)

Présentation du comité solidarité internationale

Benoit Taillefer présente le rapport du comité solidarité internationale.

D'abord, je crois qu'il serait utile de rappeler quelques éléments de conjoncture avec lesquels le comité a dû conjuguer et motiver certaines de ces orientations et actions pendant le mandat. Rappelons par exemple que :

- Donald Trump était toujours au pouvoir aux États-Unis
- Bolsonaro, président du Brésil
- C'était aussi le début du mouvement populaire au Chili
- Sans compter les troubles en Bolivie qui ont conduit à la démission de Evo Morales.

Il ne faut pas oublier non plus la pandémie qui a décimé une bonne partie de la population mondiale, surtout dans les pays émergents.

Dans ce contexte nous avons privilégié certains dossiers comme le dossier chilien, puisque le CCMM–CSN est un allié indéfectible du peuple chilien, et ce depuis les années 1970. Il faut dire que depuis la chute de Pinochet en 1990 les changements socioéconomiques ne se sont pas réellement produits : nous apprenions dernièrement qu'il y avait 200 000 prisonniers politiques toujours en attente de procès. Et que la situation ressemble étrangement à celle de l'ère Pinochet.

- Le néolibéralisme a continué de faire des ravages dans ce pays avec la privatisation de l'éducation et des ressources naturelles incluant l'eau.
- Afin de sensibiliser les syndicats affiliés au CCMM–CSN nous avons organisé le 5 février 2020 une conférence publique. Sur le panel étaient présents entre autres les membres de la mission québéco-canadienne d'observation au Chili.

En les écoutant, on a pu comprendre à quel point le Chili a basculé dans la répression violente qui n'était pas sans rappeler les exactions commises sous la dictature de Pinochet. Donc un manque total de respect des droits humains et droit à la manifestation.

- Le 25 novembre 2020 nous avons tenu une autre conférence virtuelle suivant cette fois-ci la tenue d'un plébiscite arraché de chaude lutte par différents groupes progressistes afin d'exprimer de vive voix toute notre solidarité avec le peuple chilien.

Nous avons évidemment continué de suivre de près les dossiers autochtones d'ici et d'ailleurs.

- Rappelons-nous la mort tragique de Joyce Echaquan à l'hôpital de Joliette. Évidemment le comité solidarité internationale a endossé le Principe de Joyce et nous avons adressé une lettre à cet effet au gouvernement de François Legault.
- Il est important de rappeler ici que le conseil central reconnaît le droit inaliénable des peuples autochtones à leur autodétermination dans sa Déclaration de principes.
- Dans cette perspective nous avons appuyé les revendications de la Nation Wet'suwet'en dans sa lutte contre la construction de l'oléoduc Coastal GasLink.
- Plus récemment, nous avons participé à une rencontre avec une cheffe Wet'suwet'en, Marlene Hale, sur la question des relations entre Premières Nations et Canadiens. À cet effet, le CSI croit fermement qu'il faut appliquer les recommandations de la Déclaration des droits des peuples autochtones adoptée

par les Nations Unies en 2007 et ratifiée par le Canada quelques années plus tard.

- Le comité s'est aussi penché sur le plan d'action sur le racisme et la discrimination de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL). Nous en sommes encore à l'étude des recommandations et souhaitons poursuivre ce travail lors du prochain mandat.

Stage au Mexique

Pendant ce mandat j'ai eu la chance de participer à un stage au Mexique organisé par le Centre international de solidarité ouvrière (CISO)

L'objectif du stage était de mieux connaître les enjeux des travailleuses et travailleurs du Mexique, d'échanger avec eux sur les enjeux communs qui nous touchent et de tisser des liens entre nos différentes organisations.

Nous avons eu l'occasion d'approfondir les bienfaits de la réforme du travail au Mexique. Dossier cher au Frente auténtico del trabajo (FAT). D'ailleurs Benedicto Martinez Orozco un des membres du FAT nous avait entretenus sur le sujet lors du précédent congrès. Un rapport détaillé a été produit sur ce sujet et publié notamment sur notre page Facebook

D'autres sujets très sensibles ont aussi fait l'objet d'analyse avec différentes organisations civiles du Mexique :

- Les féminicides très d'actualité dans ce pays
- Les disparitions forcées très élevées
- Et les dommages environnementaux causés par les minières canadiennes, notamment.

J'ai profité de l'occasion pour faire un reportage-photos sur l'ensemble du stage dont plusieurs concernent la visite d'un dépotoir à ciel ouvert où les Pепенadores travaillent pour récupérer les matières recyclables.

- Toutes les photos ont été envoyées à nos camarades du FAT ainsi qu'au CISO et aux Pепенadores.
- Dans le même ordre d'idée, il a été proposé par le CISO de poursuivre une démarche similaire avec une coopérative de solidarité sociale appelée Les Valoristes (recycleur à Montréal). Plusieurs séances de prises de vue ont été réalisées jusqu'à présent avec Les Valoristes. Nous souhaitons réaliser une exposition photo d'envergure qui combinerait des photos des Pепенadores du Mexique avec celles des Valoristes de Montréal. Ce projet s'inscrit très bien dans une perspective de solidarité internationale et met en valeur le travail important de ces travailleuses et travailleurs de l'ombre trop souvent marginalisés et stigmatisés.

Autres actions

- Nous avons continué de nous impliquer dans le dossier palestinien et la campagne de Boycott, Désinvestissement et Sanctions (BDS).
- Le comité a organisé des présentations lors de ses rencontres sur différents sujets :
- la campagne de solidarité des Métallos avec les travailleuses du textile au Bangladesh ;
- la fraude électorale bolivienne ;
- l'Irlande ;
- la situation des travailleuses et travailleurs au Congo-Kinshasa. D'ailleurs nous profitons de l'occasion ici pour souligner le travail précieux des membres du comité qui nous aident à agrandir notre champ de vision et d'action.

Nous avons aussi rédigé différents articles et textes :

- Sur la situation en Bolivie
- Congo
- Sur des sujets d'actualité comme la situation des Wet'suwet'en
- Et le projet d'annexion de la Cisjordanie.

Le comité a aussi rédigé un texte pour le livre « pour une sortie de crise verte, sociale et démocratique » publié par le CCMM-CSN. Nous y exposons comment la crise sanitaire a exacerbé les inégalités.

Le comité continue, bien entendu, à partager sur ses réseaux sociaux des communiqués, tracts et revendications venant de groupes alliés.

Perspectives pour le prochain mandat présentées par Gustavo

La situation internationale ne cesse d'évoluer et trop souvent pas dans le sens que nous l'espérons.

Nous avons encore beaucoup à faire, mais nous sommes confiants que nous pourrons présenter une formation dans le prochain mandat.

Un plan a d'ailleurs déjà été déposé à cet effet dans le présent mandat.

Cette formation aura pour but de sensibiliser les membres des syndicats affiliés à l'importance de mener des actions solidaires alors que nous vivons une ère de mondialisation.

Nous souhaitons développer des solidarités avec les peuples autochtones d'ici et d'ailleurs.

Le comité garde toujours l'espoir d'établir et de développer des liens avec d'autres syndicats à l'international qui partagent nos valeurs. Bien entendu, le comité souhaite fournir un effort de recrutement. Nous voulons que plus de membres de nos syndicats affiliés participent aux activités du comité, autant les réunions régulières que les activités publiques.

Résumé des perspectives

- Continuer le projet avec Les Valoristes
- Présenter une formation sur la solidarité internationale
- Appuyer les actions et campagnes de vaccination pour toutes et tous
- Maintenir et renforcer nos liens avec les peuples autochtones d'ici et créer des liens avec les peuples autochtones d'autres régions
- Participer aux campagnes et aux actions avec nos alliés syndicaux et de solidarité internationale (CISO, BDS-Québec, PAJU, etc.)
- Recruter des nouvelles et des nouveaux membres.

Représentation politique

- Comité exécutif du CISO (Chantal)
- Conseil d'administration d'Alternatives (Chantal)
- Mouvement québécois pour la paix (Benoit)
- Coalition Boycott, Désinvestissement et Sanctions, BDS-Québec (Benoit et Chantal).

Groupes alliés (liste non exhaustive)

- Table de concertation et de solidarité Québec-Cuba (Sylvain)
- Mouvement québécois pour la paix
- Collectif Échec à la guerre
- Place de la dignité
- Comité pour les droits humains en Amérique latine

11 h 15 Plénière (salle 520)

[Proposition de modifications à la Déclaration de principes](#)

Chantal Ide fait la présentation de la Déclaration de principes.

Proposition 37

Il est proposé par Alexandre Mealin-Boily

Appuyé par Chantal Morin

D'adopter les modifications proposées à la Déclaration de principes.

ADOPTÉ

Chantal Ide remercie Madeleine Ferland, Rachel Cloutier, Carole Yerochewski ainsi que les membres du comité exécutif et du conseil syndical pour leur soutien dans la réalisation de cette tâche importante.

Présentation du comité environnement

Le comité environnement présente ses activités, actions et mobilisations du dernier mandat ainsi que les perspectives pour le mandat 2022-2025.

Troisième rapport du comité des lettres de créance

Dominique Daigneault invite les membres du comité des lettres de créance à présenter leur troisième rapport.

267 délégué-es ;
245 officiels ;
20 fraternel-es ;
139 femmes ;
126 hommes ;
2 personnes non binaires.

Proposition 38

Il est proposé par Pierre St-Arnaud

Appuyé par Donald Picotte

De recevoir le troisième rapport du comité des lettres de créance.

ADOPTÉ

Solidaires, à toute épreuve pour l'environnement !

Patrick Bonin, de Greenpeace, Isabelle Ménard, conseillère syndicale à la CSN et Élisabeth Gibeau, du Front commun pour la transition énergétique, font la présentation.

Le comité synthèse présente les propositions du bloc 1.

Bloc 1 | Environnement

1.1 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** participe activement à l'accélération de la mise en place d'une transition sociale et écologique juste à l'intérieur et à l'extérieur des milieux de travail, dans le cadre d'alliances les plus larges possibles ;

Le comité de synthèse recommande l'adoption de la proposition principale telle que présentée.

Proposition 39

Il est proposé par Jean Daniel

Appuyé par François Geoffroy

D'adopter la recommandation du comité synthèse.

ADOPTÉ

1.2 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** intensifie son travail de sensibilisation et d'éducation auprès de ses syndicats affiliés quant à l'urgence d'agir face aux enjeux environnementaux;

Le comité de synthèse recommande l'adoption de la proposition principale en intégrant les amendements des ateliers 8 et 10, pour qu'elle se lise comme suit :

1.2 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** intensifie son travail de sensibilisation et d'éducation auprès de ses syndicats affiliés quant à l'urgence d'agir face aux enjeux environnementaux et que cette sensibilisation tienne compte des responsabilités qui incombent aux pouvoirs politique et économique en cette matière. Que ce travail se fasse en collaboration avec les jeunes générations et les peuples autochtones.

Amendement

Il est proposé par Patrick St-Pierre

Appuyé par Martin Godon

D'ajouter après « environnementaux » : « et la nécessité de réinventer nos modes de propriété, de production et de consommation ».

ADOPTÉ

Proposition finale :

1.2 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** intensifie son travail de sensibilisation et d'éducation auprès de ses syndicats affiliés quant à l'urgence d'agir face aux enjeux environnementaux et la nécessité de réinventer nos modes de propriété, de production et de consommation et que cette sensibilisation tienne compte des responsabilités qui incombent aux pouvoirs politique et économique en cette matière. Que ce travail se fasse en collaboration avec les jeunes générations et les peuples autochtones.

Proposition 40

Il est proposé par Stéphane Gravel

Appuyé par Carolina Hardy

D'adopter la proposition 1.2 telle qu'amendée.

ADOPTÉ

1.3 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** intensifie également sa réflexion sur les enjeux économiques soulevés par la mise en place d'une transition écologiste juste, notamment en ce qui a trait aux notions de décroissance et de contrôle démocratique de la planification et de la mise en œuvre de la transition ;

Le comité de synthèse recommande l'adoption de la proposition principale en intégrant les amendements des ateliers 8 et 10, pour qu'elle se lise comme suit :

1.3 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** intensifie également sa réflexion sur les enjeux sociaux et économiques soulevés par la mise en place d'une transition écologiste juste, notamment en ce qui a trait aux notions de décroissance en mettant l'emphase sur la protection de l'environnement autant que sur le contrôle démocratique de la planification et de la mise en œuvre de la transition ;

Proposition 41

Il est proposé par Julien St-Germain Ian

Appuyé par Karine Deschamps

D'adopter la recommandation du comité synthèse.

ADOPTÉ

1.4. **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** se dote d'un plan d'action et de mobilisation inclusif et qu'il invite ses syndicats affiliés à se mobiliser localement sur les enjeux environnementaux ; qu'il appuie les mobilisations locales, régionales et nationales sur l'environnement et y participe activement, en visant les alliances les plus larges possibles et qu'il en fasse la promotion à l'intérieur et à l'extérieur de la CSN.

Le comité de synthèse recommande l'adoption de la proposition principale en intégrant les amendements des ateliers 3 et 5, pour qu'elle se lise comme suit :

1.4. Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN se dote d'un plan d'action et de mobilisation inclusif et qu'il invite ses syndicats affiliés à se mobiliser localement sur les enjeux environnementaux notamment, en favorisant la création de comité environnement dans les milieux de travail, qu'il appuie les mobilisations locales, régionales, nationales et internationales sur l'environnement et y participe activement, en visant les alliances les plus larges possibles et qu'il en fasse la promotion à l'intérieur et à l'extérieur de la CSN.

Amendement

Il est proposé par Lisa Courtemanche

Appuyé par Éric Lesage

D'intégrer l'amendement de l'atelier 6 : après « inclusif », ajouter « à mettre en œuvre concrètement et rapidement à l'intérieur du mandat de trois ans ».

ADOPTÉ

Proposition finale :

1.4 Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN se dote d'un plan d'action et de mobilisation inclusif, à mettre en œuvre concrètement et rapidement à l'intérieur du mandat de trois ans et qu'il invite ses syndicats affiliés à se mobiliser localement sur les enjeux environnementaux notamment, en favorisant la création de comité environnement dans les milieux de travail, qu'il appuie les mobilisations locales, régionales, nationales et internationales sur l'environnement et y participe activement, en visant les alliances les plus larges possibles et qu'il en fasse la promotion à l'intérieur et à l'extérieur de la CSN;

Proposition 42

Il est proposé par Jocelyn Bouchard

Appuyé par Nova Doyon

D'adopter la proposition 1.4 telle qu'amendée.

ADOPTÉ

1.5 Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN demande à la CSN de soutenir la mobilisation des syndicats, notamment par un appui politique, financier et juridique pour les syndicats locaux qui voteraient la grève climatique.

Le comité synthèse recommande l'adoption de la proposition telle que présentée.

Amendement

Il est proposé par Emmanuelle Gileau

Appuyé par Sylvie Després

D'enlever le mot « financier ».

ADOPTÉ

Proposition finale :

1.5 Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN demande à la CSN de soutenir la mobilisation des syndicats, notamment par un appui politique et juridique pour les syndicats locaux qui voteraient la grève climatique;

Proposition 43

Il est proposé par François Geoffroy

Appuyé par Nova Doyon

D'adopter la proposition 1.5 telle qu'amendée.

ADOPTÉ

Présentation du comité d'action en santé-sécurité

Anne-Joëlle Galipeau présente les activités, les actions et les mobilisations du mandat qui se termine ainsi que les perspectives du mandat 2022-2025.

Bonjour,

Je suis Anne Joëlle Galipeau responsable du Comité d'action en santé-sécurité, depuis la mi-mandat.

En virtuel depuis mars 2020, la participation régulière d'une bonne dizaine de militantes et militants nous a permis de continuer les travaux en fonction des différentes orientations du comité malgré les défis pandémiques :

- Informer et outiller les syndicats sur les enjeux en santé et sécurité du travail (SST);
- Maintenir, améliorer et promouvoir la prévention dans les milieux de travail ;
- Souligner les dates de commémoration ;
- Maintenir nos alliances avec nos partenaires.

Au courant du dernier mandat, le CASS a rédigé un texte dans le livre du CCMM-CSN « Pour une sortie de crise verte, sociale et démocratique » paru en 2021 afin d'exposer les enjeux engendrés par la crise actuelle en mettant de l'avant nos revendications pour une sortie de crise bénéfique pour la classe ouvrière.

Depuis peu, toujours avec l'objectif d'enrichir nos échanges, le CASS accorde une petite partie de son budget à l'achat de livres touchant directement les sujets discutés lors des rencontres.

Le 8 mars 2021, nous avons participé à une manifestation du comité de la condition féminine. Ce fut pour nous toutes et tous, en collaboration l'UTTAM, une occasion idéale de revendiquer des mesures féministes dans la réforme de la loi.

Nous avons organisé des mini-conférences pendant les rencontres du comité pour nous former, nous informer et explorer de nouveaux champs d'action.

Au printemps 2020, un « café-rencontre » s'est tenu via zoom pour permettre à nos membres de s'exprimer sur ce qu'ils vivaient pendant ce premier confinement.

Afin de recruter de nouvelles et nouveaux membres, le CASS a réalisé une vidéo en collaboration avec le Service des communications et les archives de la CSN. Pour souligner les luttes historiques, nous avons ajouté un canari dans la vidéo.

Dans le cadre de la Semaine nationale de la santé et de la sécurité du travail 2021, les mesures sanitaires, les nombreux syndicats en lutte ainsi que la crainte du virus n'ont pas permis au CASS d'organiser des visites de syndicats comme nous l'aurions souhaité. Certains syndicats ont réussi à distribuer des tracts pour informer leurs membres.

En 2020, alors que nous étions dans la première année de la crise sanitaire, nous avons opté pour une conférence publique avec Benoit Laberge, Karen Messing, Mathieu Charbonneau, Félix Lapan et David Mandel.

Nous souhaitons profiter de la semaine pour mettre de l'avant nos revendications historiques et celles pour une loi qui nous protège vraiment.

Depuis quelques années, dans le cadre du 28 avril, soit la Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail, le CASS a pris l'habitude de diffuser une version animée de l'affiche sur le réseau Métrovision. Bien qu'il nous soit difficile de mesurer avec certitude la portée de ce geste, nous pensons qu'il s'agit d'une bonne occasion pour mettre de l'avant l'importance de la SST en dehors de nos milieux de travail.

En 2020, alors que nous vivions le premier confinement, le CASS a produit une capsule vidéo, diffusée

sur les médias sociaux pour souligner la journée avec la participation des membres du CASS.

En 2021, toujours sous le joug des mesures sanitaires, nous avons choisi de tenir la minute de silence sur un site du STT du CIUSSS du NÎM. Nous souhaitons porter une attention particulière à nos camarades, travailleuses et travailleurs du réseau de la santé qui ont perdu la vie alors qu'ils luttèrent contre la COVID.

La minute de silence a été diffusée en direct sur les médias sociaux. Une excellente initiative de la CSN qui a permis à nos membres de nous rejoindre le temps de rendre hommage et de se souvenir de celles et ceux qui ont perdu leur vie en voulant la gagner. Être sur un lieu de travail fort affecté par des décès liés à la COVID a été un moment particulièrement émouvant.

Comme le 28 avril 2021 s'inscrivait aussi dans la lutte au PL59, le CASS en collaboration avec l'UTTAM et le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain, nous avons ajouté une minute « d'indignation » à l'horaire. Nous nous sommes rassemblés devant les bureaux de la CNESST pour revendiquer de meilleures mesures de prévention pour l'ensemble de la population. Cette minute « d'indignation » fut un succès.

Après 40 ans de lutte, le CASS continue à militer pour des mesures de prévention et de réparation qui s'adaptent aux besoins de la classe ouvrière afin d'obtenir des lois qui nous protègent vraiment. Nous croyons que la lutte au projet de loi 59 – cette supposée modernisation des lois en santé-sécurité du travail a été un élément déclencheur et à redynamiser la lutte pour une réforme qui nous protège vraiment.

Concrètement :

- Production de tuiles avec slogans accrocheurs pour dénoncer les propositions contenues dans le PL59.
- Plusieurs syndicats ont fait signer des cartes postales à leurs membres. Elles ont ensuite été envoyées au bureau du ministre Boulet.
- Plusieurs syndicats ont fait de la distribution de tracts, ont participé aux actions et ont profité de toutes les occasions possibles pour informer leurs membres.
- Grâce à la grande participation de la CSN, d'autres organisations syndicales et du mouvement communautaire à la vigie de cinquante-neuf heures devant l'Assemblée nationale à Québec, nous avons ralenti les travaux parlementaires et ainsi fait retarder l'adoption du projet de loi 59.

Le slogan de la campagne, les images accrocheuses ainsi que la mobilisation générale des autres organisations syndicales et de nombreuses organisations communautaires ont contribué à faire reculer le ministre Boulet sur certaines dispositions de la loi, notamment certaines dispositions affectant particulièrement les femmes comme l'évaluation des niveaux de risques ou le programme de maternité sans danger.

L'adoption du projet de loi 59 maintenant devenu la loi 27 le 6 octobre 2021 constitue un coup dur pour les membres du CASS. Avec l'entrée en vigueur de certaines dispositions au cours des cinq prochaines années, le CASS en fera une affaire personnelle. Nous sommes d'autant plus motivés et mobilisés afin de mener cette lutte via des actions concrètes.

Afin de développer encore plus le CASS et ses alliances, nous participons à la table de concertation organisée par l'UTTAM où organisations syndicales, communautaires, médecins du travail et de la santé publique siègent pour partager les informations et les initiatives afin d'atteindre un plus large auditoire.

Depuis l'automne 2021, dans l'optique de rehausser la participation pour les luttes à venir après l'adoption de la loi 27, le CASS se fait un devoir d'intervenir lors des assemblées générales du CCMM–CSN pour transmettre de l'information et des nouvelles en matière de SST.

Nos perspectives pour le prochain mandat, teinté par l'absence de réelles d'améliorations dans la Loi 27 demeurent presque inchangés :

- Nous souhaitons continuer à souligner la Journée internationale de commémoration des travailleuses et travailleurs morts ou blessés au travail, si possible, directement dans nos syndicats locaux. Dans la même optique, nous voulons améliorer la participation de nos syndicats à la Semaine nationale de la santé et de la sécurité du travail.
- Pour faire suite au travail entamé dans ce mandat et les précédents, nous continuerons à dénoncer les mesures fiscales sur les indemnités de remplacement du revenu (IRR) et revendiquer l'abolition du Bureau d'évaluation médicale (BEM).
- Il va sans dire que nous nous pencherons aussi sur la liste des maladies professionnelles. Notamment, il est indécent qu'aucune maladie à caractère psychologique n'y figure.
- Nous souhaitons encore organiser des conférences publiques afin d'informer les syndicats sur la conjoncture et les grands enjeux en santé et sécurité du travail. Par le fait même, nous souhaitons aussi continuer à parler de SST lors des assemblées générales du CCMM–CSN.
- Nous continuerons à organiser des activités avec d'autres fronts de lutte du conseil central avec l'objectif de maintenir les questions de santé-sécurité au travail au cœur de nos luttes.
- Nous voulons maintenir et renforcer nos alliances avec nos partenaires, notamment l'UTTAM, en participant aux rencontres de concertation qui nous permettent de rester bien informés sur les actions et les avancées réglementaires autour de la loi 27.
- Nous souhaitons rester le chien de garde du CCMM–CSN en matière de santé-sécurité au travail et, par le fait même, faire toutes les actions et les recommandations nécessaires pour améliorer les droits des travailleuses et des travailleurs.
- Nous allons maintenir et intensifier l'information, l'éducation populaire et la mobilisation autour de la loi 27, en portant une attention particulière aux travaux réglementaires de la CNESST.
- Pour terminer, nous souhaitons ouvrir 2 nouveaux chantiers, soit les enjeux de santé-sécurité en télétravail ainsi que ceux liés à la santé psychologique des travailleuses et travailleurs. La loi 27 prévoit qu'il est de la responsabilité de l'employeur d'assurer l'intégrité psychologique des équipes de travail. Il est essentiel de développer des positions politiques et des revendications concrètes sur ces éléments cruciaux.

Pour souligner les 40 ans d'existence du Comité d'action en santé et sécurité, le CASS a adopté un nouveau logo. Durant ces 40 ans d'existence, le CASS a pu compter sur l'aide et l'appui de nombreuses personnes. Il va sans dire que le service Santé sécurité et environnement de la CSN a été très présent, ainsi que nos camarades de l'UTTAM. Le CASS salue également l'ensemble des syndicats concernés pour leur implication. Votre travail est essentiel pour faire avancer nos revendications.

Le travail du CASS et surtout l'importance de parler constamment de santé-sécurité au travail.

Solidarité !

16 h Pause-santé

16 h 15 Plénière (salle 520)

Solidaires, à toute épreuve en santé sécurité du travail

Gleason Frenette, président du Syndicat du transport de Montréal – CSN et David Bergeron-Cyr, 2^e vice-président de la CSN, font la présentation.

Présentation de Gleason Frenette, président du Syndicat du transport de Montréal – CSN :

Historique de la mise en place de notre comité :

Les premiers écrits au niveau de la convention collective

C'est en 1967 que nous retrouvons pour la première fois, un projet à l'article 29 de la convention collective pour la création d'un comité en santé-sécurité. En 1970, le beau projet n'a toujours pas vu le jour. L'article qui traite de la santé-sécurité dans la convention ne parle plus de projet, mais de la nécessité de mettre sur pied dans les plus brefs délais un département de prévention des accidents.

Puis en 1973, le texte devient plus précis : l'employeur s'engage à mettre sur pied, dans les 60 jours qui suivent la signature de la présente convention, deux comités de prévention des accidents, soit un au Service génie et de l'entretien des propriétés et un au Service de l'entretien des véhicules. Ça ne date pas d'hier que l'employeur ne respecte pas ces engagements puisque 60 jours plus tard, il n'y a aucun comité ni département de prévention, à l'horizon.

Évènement majeur

Malheureusement, comme dans bien des cas, les dirigeants de l'époque attendirent d'être acculés au pied du mur avant d'agir. Le 23 février 1974, un deuxième incendie en moins de trois ans se déclare dans le métro (station Rosemont) causant pour environ 8 millions en dommage. Évènement hautement médiatisé, qui avait alors alerté et inquiété l'opinion publique.

Pour rassurer la clientèle sur la sécurité dans le métro, les dirigeants mettaient sur pied les comités déjà mentionnés dans les conventions des chauffeurs et la nôtre. De la façon dont notre comité a vu le jour, nous pouvons constater que ce n'était pas grâce à la bonne volonté de l'employeur, mais bien à la suite de nos revendications afin de pouvoir réellement prévenir les accidents parce qu'en plus à l'époque les accidents à la CTCUM étaient 4 fois plus nombreux que la moyenne québécoise.

En effet, pour l'année 1974, au Québec, on retrouve 26,6 accidents par millions d'heures travaillées. Cette fréquence pour la CTCUM était alors de 114 accidents par millions d'heures. Des chiffres qui en disaient long sur la nécessité de mettre sur pied un tel comité.

Rapport d'accident

Pour faire de la prévention, le comité avait besoin d'outils. Afin de prévenir les accidents, il était primordial d'avoir recours aux rapports d'accident afin d'analyser et établir des recommandations, cette pratique est d'ailleurs toujours en place aujourd'hui. Or, à cette époque, les dirigeants considéraient ces documents comme de la régie interne et ils en refusaient l'accès aux représentants syndicaux en santé-sécurité. À la suite de pressions juridiques du syndicat au mois de juillet 1974, les premiers rapports ont été transmis. Au cours des 4 mois qui suivirent, le syndicat a reçu 355 dossiers. Il était temps que les choses changent !

Les enquêtes d'accident

En 1977, le comité de santé-sécurité obtient le droit de participer aux enquêtes d'accident. Cette participation et d'autres revendications n'ont pas été données de plein gré par l'employeur. C'est plutôt à la suite d'une grève de 22 jours que de vraies enquêtes ont été menées parce qu'avant ce temps, la conclusion des enquêtes de l'employeur servait surtout à blâmer les travailleurs de négligence, d'étourderie, de paresse ou de fatigue. L'enquête paritaire est un outil de plus afin d'arriver à mettre en place de la vraie prévention.

La formation des délégués

Autre gain important à la suite de la négo de 1979 ; l'article 27.07. Cet article donne droit à une formation en santé-sécurité pour 50 délégués. Le contenu de cette formation ainsi que les personnes qui la donnent sont choisis et préparés uniquement par le syndicat.

Journal Survie

Également en 1979, le comité se dotait d'un outil des plus efficace pour dénoncer les façons de faire douteuse de la STCUM et pour informer les travailleurs de tout ce qui a trait à la santé-sécurité. Nos dirigeants syndicaux de l'époque ont vite compris que l'information donnée aux membres était la meilleure façon de faire avancer les dossiers. Encore aujourd'hui, après plus de 43 ans, chaque parution du journal SURVIE suscite beaucoup d'intérêt.

Conclusion

La santé-sécurité des travailleuses et travailleurs devrait toujours être au cœur de nos préoccupations, à chaque jour, à chaque négo afin de rendre nos milieux de travail de plus en plus sécuritaires.

C'est notre devoir de faire respecter les lois et règlements en santé et sécurité et c'est grâce à la mobilisation et solidarité que nous y parviendrons.

Le comité synthèse présente les propositions du bloc 2.

Bloc 2 | Santé et sécurité au travail

2.1 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** invite ses syndicats affiliés à former des comités de santé-sécurité au travail, notamment pour diffuser largement les outils et les informations concernant la loi 27 et ses applications dans leurs milieux de travail ;

Le comité de synthèse recommande l'adoption de la proposition principale en intégrant un amendement de l'atelier 6, pour qu'elle se lise comme suit :

2.1 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** invite ses syndicats affiliés à former des comités de santé-sécurité au travail, notamment pour diffuser largement les outils et les informations concernant la loi 27 et ses applications dans leurs milieux de travail et qu'il fasse un suivi régulier avec les syndicats notamment, en initiant des collaborations entre eux, et en favorisant le mentorat.

Proposition 44

Il est proposé par Stéphane Gravel

Appuyé par Lisa Courtemanche

D'adopter la recommandation du comité synthèse.

ADOPTÉ

2.2 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** participe activement aux campagnes d'éducation populaire en matière de santé et de sécurité du travail et invite ses syndicats affiliés à faire de même ;

Le comité synthèse recommande l'adoption de la proposition 2.2 telle quelle.

Proposition 45

Il est proposé par Line Pelchat

Appuyé par Carolina Cerpa

D'adopter la recommandation du comité synthèse.

ADOPTÉ

2.3 Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN continue de revendiquer des améliorations importantes aux lois et règlements en matière de santé et de sécurité du travail, notamment sur les enjeux de santé mentale ;

Le comité de synthèse recommande l'adoption de la proposition principale en intégrant les amendements des ateliers 2 et 5, pour qu'elle se lise comme suit :

2.3 Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN continue de revendiquer des améliorations importantes aux lois et règlements en matière de santé et de sécurité du travail, notamment sur les enjeux de santé psychologique et qu'un plan d'action soit élaboré à cet effet ;

Proposition 46

Il est proposé par Stéphane Marceau

Appuyé par Claudine Léveillée

D'adopter la recommandation du comité synthèse.

ADOPTÉ

Le comité synthèse soumet au congrès sous forme de proposition distincte (2.3.1) l'amendement de l'atelier 10 :

2.3.1 Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN porte une attention particulière aux conditions de travail (incluant les salaires), et au manque de prévention qui sont souvent à l'origine des problèmes de santé psychologique.

Proposition 47

Il est proposé par Jonathan Grenier

Appuyé par Blandine Émilien

D'adopter la recommandation du comité synthèse.

ADOPTÉ

2.4 Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN invite ses membres, ses syndicats affiliés et ses alliés-es à participer en grand nombre aux mobilisations et actions visant à revendiquer l'amélioration des lois et règlements en matière de santé et de sécurité du travail.

Amendement

Il est proposé par Mathieu Guy-Demers

Appuyé par David Barrette

D'ajouter après les mots « ses alliés-es », « ainsi que la population en général ».

ADOPTÉ

Proposition finale :

2.4 Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN invite ses membres, ses syndicats affiliés et ses alliés-es ainsi que la population en général à participer en grand nombre aux mobilisations et actions visant à revendiquer l'amélioration des lois et règlements en matière de santé et de sécurité du travail.

Proposition 48

Il est proposé par Mathieu-Guy Demers

Appuyé par David Barrette

D'adopter la proposition 2.4 telle qu'amendée.

ADOPTÉ

Ajournement

Jeudi 9 juin 2022

8 h à 12 h **Inscriptions (salle 519 AB)**
12h **Fin des mises en candidature aux postes du comité exécutif et du conseil syndical**
16 h **Heure limite pour le dépôt des questions de privilège**

9 h **Plénière (salle 520)**

[Présentation du comité immigration et relations interculturelles](#)

Les membres du comité immigration et relations interculturelles présentent une rétrospective de leurs activités, actions et mobilisations du dernier mandat ainsi que les perspectives du mandat 2022-2025.

Quatrième rapport du comité des lettres de créance

Dominique Daigneault invite les membres du comité des lettres de créance à venir présenter leur quatrième rapport.

Richard Ledoux présente le quatrième rapport des lettres de créance.

267 déléguées ;
245 officiel-es ;
22 fraternel-les ;
139 femmes ;
126 hommes ;
2 personnes non-binaires.

Proposition 49

Il est proposé par Pierre St-Arnaud

Appuyé par Corine Gagnon Tremblay

De recevoir le quatrième rapport du comité des lettres de créance.

ADOPTÉ

Dominique Daigneault remercie le comité.

Solidaires, à toute épreuve contre le racisme systémique

[Alexandra Pierre, présidente de la Ligue des droits et libertés](#) et [Marie-Hélène Bonin, conseillère syndicale à la CSN](#), font la présentation.

Ramatoulaye Diallo s'adresse au congrès pour présenter la proposition.

Je suis très heureuse de vous présenter la proposition contre le racisme systémique du Conseil central du Montréal métropolitain–CSN.

Avant de présenter la proposition, j'aimerais rappeler quelques éléments de contexte qui ont mené à l'adoption du plan d'action contre le racisme systémique lors de notre AG du 27 janvier 2021 et vous expliquer le sens de la proposition qui vous est soumise aujourd'hui.

De vastes mobilisations antiracistes se sont organisées après la mort de Georges Floyd et de Joyce Echaquan. À l'indignation et la colère devant ces actes intolérables s'ajoutait le constat d'un mal profond, le racisme systémique. Ce racisme systémique que le gouvernement Legault refuse de reconnaître, il l'institutionnalise avec sa politique d'immigration – comme l'a montré Marie-Hélène

Bonin.

En adoptant un plan d'action le 27 janvier 2021, le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN a choisi résolument de combattre le racisme systémique qui ne touche pas que les immigrants, mais aussi les Autochtones et les personnes racisées nées au Québec (et au Canada) depuis plusieurs générations. Webster, qui était venu faire une conférence en février 2020 sur l'histoire des Noirs au Canada et au Québec, l'avait bien souligné : il y a eu de l'esclavage aussi au Québec (et au Canada) même si cet esclavage n'a pas connu la même ampleur qu'aux États-Unis, au Brésil ou dans les îles des Caraïbes. Cependant, qu'ils soient nés au Québec ou pas, plusieurs continuent de subir du racisme systémique.

Éradiquer le racisme systémique ne se fera pas sans la participation pleine et entière de celles et ceux qui le subissent. Nous en avons conscience et nous l'avons souligné dans le plan d'action. C'est pourquoi le 1er axe du plan d'action est d'assurer la représentation des personnes issues de groupes racisés, de l'immigration et des Autochtones dans les structures et instances des syndicats à égale proportion de leur présence sur le marché du travail.

La proposition d'action qui est soumise aux congressistes et qui a été discutée en atelier ce mardi vise à intensifier la mise en œuvre du plan d'action.

Où en sommes-nous actuellement ? Une soixantaine de syndicats ont nommé une personne de leur exécutif responsable de ce dossier, comme le conseil central leur en avait fait la demande. Nous avons pu constater à notre première réunion lors d'un tour de table avec les répondants présents que seulement une poignée d'exécutifs syndicaux comprenait une personne autochtone, racisée ou issue de l'immigration. Nous avons récemment envoyé aux syndicats un questionnaire pour connaître la représentation des personnes autochtones, racisées ou issues de l'immigration ainsi que celle des femmes dans leurs instances syndicales. Nous vous invitons d'ailleurs à le compléter si vous ne l'avez pas déjà fait, en répondant au courriel qui a été envoyé de nouveau à tous les syndicats.

Après l'adoption de notre plan d'action en assemblée générale, nous avons confectionné un questionnaire-sondage, qui a circulé auprès des membres des syndicats affiliés au CCMM–CSN. Plus de 2 500 personnes y ont répondu, et des réponses nous parviennent encore après les relances qui ont été faites.

Les réponses que nous avons récoltées viennent de personnes qui ont répondu volontairement. Ce n'est pas comme l'enquête obligatoire de Statistique Canada menée dans le cadre du recensement.

Notre enquête nous permet de voir des tendances marquantes dans les milieux de travail, s'il y a ou non de la discrimination et des injustices et comment elles se manifestent.

Un des points qui ressort c'est que, dans nos milieux de travail, les personnes racisées sont trois fois plus à risque que les personnes non racisées de subir, non seulement des formes d'injustices, mais aussi des discriminations, à proprement parler, qui se traduisent par une accumulation de désavantages.

Par exemple, les personnes racisées vont voir très souvent leurs compétences systématiquement mises en doute ; elles vont se voir découragées par leur supérieur de postuler à des promotions ou encore leur CV sera systématiquement écarté à cause de la consonance des noms, mais aussi à cause du pays où le diplôme a été obtenu. Il n'est pas envisagé de les convoquer à un entretien pour savoir quelles compétences sont validées par ce diplôme « de l'étranger ».

En outre, les personnes racisées en poste subissent bon nombre de microagressions, comme les moqueries à cause de leur accent, ou le fait d'être ignorée systématiquement par son ou sa supérieure dans les réunions d'équipe, de n'être jamais invité à donner son avis, ni même de se faire dire « bonjour », ce qui est pourtant la politesse minimale.

Dans les réponses au questionnaire-sondage, ces exemples sont cités à de multiples reprises par les

personnes racisées, jamais par les autres personnes.

L'autre point majeur, c'est la façon dont les syndicats peuvent prendre en charge les discriminations ainsi que les injustices qui peuvent se présenter au travail. Si on voit dans les réponses que les personnes non racisées sont une petite majorité à prévenir leur syndicat quand une injustice se présente, c'est une minorité de personnes racisées qui le font.

On ne prévient pas le syndicat parce qu'on croit que cela ne va servir à rien, qu'on ne voit pas ce que le syndicat peut faire, qu'on n'ait pas confiance ou qu'on craint les représailles. Finalement, les discriminations passent sous le radar des syndicats, parce qu'ils ne sont pas interpellés et ne peuvent pas se rendre compte de l'ampleur du phénomène.

Cependant, il ne paraît pas difficile pour les syndicats de recréer un capital de confiance et de se reconnecter avec les membres qui subissent des discriminations. En effet, même s'il n'est pas toujours possible de déposer un grief, le simple fait d'écouter les personnes et de les conseiller est très apprécié par les personnes racisées et aussi par les personnes non racisées qui ont fait appel au syndicat.

Autrement dit, il est important de reconnaître l'existence de la discrimination en milieu de travail, de reconnaître qu'elle peut prendre diverses formes – ce ne sont pas toujours des propos ouvertement racistes. Toutes les microagressions et même les moqueries ébranlent la confiance et l'estime de soi.

Voilà pourquoi il est si important que les syndicats deviennent proactifs sur ces sujets, pour rétablir et renforcer les liens de confiance avec les membres, pour les représenter pleinement.

Voilà pourquoi il est important d'accélérer la mise en œuvre du plan d'action contre le racisme systémique.

Nous avons deux volets à ce plan qui se complètent : assurer la représentation à égale proportion dans les instances syndicales de leur présence dans le milieu de travail, et démocratiser la vie syndicale pour favoriser la participation de toutes et tous.

La proposition soumise au congrès reprend donc la nécessité de susciter des candidatures des Autochtones, des personnes racisées et des personnes issues de l'immigration pour les postes de responsabilités syndicales, parce qu'encore une fois, sans leur participation pleine et entière, sans la présence d'une masse critique de ces personnes dans toutes les instances syndicales, la lutte contre le racisme et les discriminations systémiques sera toujours retardée.

Afin de favoriser leur candidature, il est nécessaire de ne plus attendre pour créer des espaces de parole, qui constituent des lieux sécuritaires d'expression collective. Ainsi, les personnes racisées pourront débattre et désigner explicitement les réformes de nos modes de fonctionnement syndicaux à mettre en œuvre pour que se concrétise leur représentation dans toutes les instances syndicales, à égale proportion de leur présence sur le marché du travail.

Enfin, il est important que toutes ces avancées se traduisent dans les formations générales destinées aux exécutifs, et aux conseils syndicaux, car le 2^e front et le 1^{er} front sont liés. Solidaires, à toute épreuve !

Notre société change, les populations issues de l'immigration représentent une part importante et croissante de la main-d'œuvre dans la région Montréal. Dans une toute récente enquête que nous avons menée au CCMM–CSN, nous avons pu vérifier la diversité culturelle de nos syndiqué-es. Selon les résultats obtenus, plus de 30 % de nos membres ayant répondu au sondage affirment être nés à l'extérieur du Québec, alors que plus de 25 % considèrent faire partie d'un groupe racisé.

Les visages de l'immigration ont changé, maintenant il y a plus de personnes en provenance de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine alors qu'auparavant les immigrants venaient surtout d'Europe.

Nous constatons que pour diverses raisons, dans les milieux de travail, les personnes immigrantes, racisées et autochtones sont plus susceptibles d'avoir des accidents de travail, de recevoir des mesures disciplinaires, d'être isolées, etc. Ces travailleuses et travailleurs sont à l'intersection de multiples facteurs d'inégalité dans notre société : faibles salaires, statuts précaires, diplômes non reconnus, habitant des quartiers défavorisés, etc.

Le conseil central mène des luttes sociales sur ces questions avec des partenaires de la société civile. Nous avons adopté un plan d'action contre le racisme systémique. Nos instances syndicales comptent relativement peu d'Autochtones, de personnes racisées ou issues de l'immigration dans les postes de responsabilité : or il est nécessaire d'apporter des changements à l'intérieur de nos syndicats afin de mieux refléter la diversité des membres.

Notre défi pour être en phase avec la nouvelle réalité du travail à Montréal est donc, entre autres, d'augmenter la représentation des Autochtones, des personnes racisées et issues de l'immigration dans nos instances syndicales.

Le comité synthèse présente les propositions du bloc 3.

Bloc 3 | Lutte contre le racisme systémique

3.1 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** prenne des mesures afin de susciter les candidatures des Autochtones, des personnes racisées et des personnes issues de l'immigration pour les postes de responsabilité, et réitère son invitation à ses syndicats affiliés à faire de même dans les syndicats ;

Le comité synthèse recommande l'adoption de la proposition telle que présentée.

Amendement

Il est proposé par Blandine Émilien

Appuyé par Astrid Tirel

D'intégrer l'amendement adopté par l'atelier 1 à la proposition, qui consiste à ajouter à la fin : « et qu'ils se fixent des indicateurs précis témoignant d'une croissance constante dans l'atteinte des cibles qui leur sont propres. ».

ADOPTÉ

Proposition finale :

3.1 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** prenne des mesures afin de susciter les candidatures des Autochtones, des personnes racisées et des personnes issues de l'immigration pour les postes de responsabilité, et réitère son invitation à ses syndicats affiliés à faire de même dans les syndicats et qu'ils se fixent des indicateurs précis témoignant d'une croissance constante dans l'atteinte des cibles qui leur sont propres ;

Proposition 50

Il est proposé par Jessy William

Appuyé par Lucie Ngonu

D'adopter la proposition telle qu'amendée.

ADOPTÉ

3.2 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** invite ses syndicats à diffuser auprès de leurs membres l'état de la situation quant à la sous-représentation des Autochtones, des personnes racisées et issues de l'immigration dans leurs instances afin de les informer et de susciter une mobilisation de tous les membres en appui au plan d'action contre le racisme systémique ;

Le comité synthèse recommande l'adoption de la proposition 3.2 en intégrant l'amendement de l'atelier 6 pour qu'elle se lise comme suit :

3.2 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** invite ses syndicats à diffuser auprès de leurs membres et sur une base régulière établie l'état de la situation quant à la sous-représentation des Autochtones, des personnes racisées et issues de l'immigration dans leurs instances afin de les informer et de susciter une mobilisation de tous les membres en appui au plan d'action contre le racisme systémique ;

Proposition 51

Il est proposé par Raymond Dionne

Appuyé par Benoit Taillefer

D'adopter la recommandation du comité synthèse.

ADOPTÉ

3.3 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** intègre dans ses formations destinées aux nouveaux exécutifs les différents leviers pour favoriser la participation des Autochtones, des personnes racisées et issues de l'immigration et améliorer globalement la vie démocratique et l'accueil des nouveaux membres ;

Le comité synthèse recommande l'adoption de la proposition 3.3 en intégrant les amendements des ateliers 4, le 3^e amendement de l'atelier 5 et celui de l'atelier 8 pour qu'elle se lise comme suit :

3.3 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** intègre dans le contenu de ses formations destinées aux exécutifs les différents leviers pour favoriser la participation des Autochtones, des personnes racisées et issues de l'immigration et améliorer globalement la vie démocratique, l'accueil et l'éducation des membres.

Amendement

Il est proposé par Corine Gagnon Tremblay

Appuyé par Nicolas Ortepi

Ajouter à la fin: « Les différents leviers doivent être réfléchis en collaboration avec des autochtones, des personnes racisées et issues de l'immigration. ».

ADOPTÉ

Proposition finale :

3.3 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** intègre dans le contenu de ses formations destinées aux exécutifs les différents leviers pour favoriser la participation des Autochtones, des personnes racisées et issues de l'immigration et améliorer globalement la vie démocratique, l'accueil et l'éducation des membres. Les différents leviers doivent être réfléchis en collaboration avec des Autochtones, des personnes racisées et issues de l'immigration.

Proposition 52

Il est proposé par Dominique Sauvé

Appuyé par Jenny St-Gérard

D'adopter la proposition telle qu'amendée.

ADOPTÉ

3.3.1 **Que Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** entreprenne des démarches auprès de la CSN afin qu'une formation spécifique sur le racisme systémique soit mise sur pied.

Le comité de synthèse recommande l'adoption de la proposition 3.3.1 telle quelle.

Proposition 53

Il est proposé par Sylvie Tremblay

Appuyé par Marie Roberte Lucate

D'adopter la recommandation du comité synthèse.

ADOPTÉ

3.4 Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN mette sur pied des espaces de prise de parole entre personnes autochtones, racisées et issues de l’immigration pour faire émerger les réformes souhaitables des modes de fonctionnement afin de favoriser leur intégration dans les diverses instances syndicales et invite ses syndicats affiliés à faire de même.

Le comité synthèse recommande l’adoption de la proposition 3.4 telle quelle.

Proposition 54

Il est proposé par Mathieu Guy Demers

Appuyé par Stéphane Marceau

D’adopter la recommandation du comité synthèse.

ADOPTÉ

10 h 45 Pause-santé

11 h Plénière (salle 520)

Présentation du comité LGBT+

Les membres du comité LGBT+ présentent une rétrospective de leurs activités, actions et mobilisations du dernier mandat ainsi que les perspectives du mandat 2022-2025.

Bonjour camarades délégué-es.

Le temps dont nous disposons étant limité, nous passons immédiatement à l’essentiel, soit un rapide survol du bilan du dernier mandat du comité LGBT+.

Le comité LGBT+ est très dynamique, et très enraciné dans la communauté. Nos liens avec les groupes de la société civile sont très forts. Par exemple, au cours du dernier mandat, le responsable du comité et le responsable politique ont poursuivi leur travail comme gouverneurs de la Fondation Émergence, une organisation phare de la communauté. Le comité a également été actif au sein du Comité pour l’avenir du Village, un groupe qui réfléchit aux manières de revitaliser ce quartier vital pour la communauté. Preuve de cette implication dans la communauté, Donald Picotte a été en nomination pour le prix du bénévole de l’année au Gala Arc-En-Ciel de 2019 !

Le dynamisme des militantes et des militants du comité se manifeste également par une foule d’autres actions : organisation du contingent de la CSN au défilé de la Fierté, d’un webinaire sur le rôle des syndicats dans la lutte pour les droits des personnes LGBT, d’une projection de film ; participation importante aux activités des groupes alliés ;

Formations données aux militants du conseil central ; distribution de matériel de sensibilisation, appui aux syndicats en lutte et à ceux qui organisent des activités pour la Journée internationale de lutte contre l’homophobie et la transphobie, etc. Depuis un certain temps, le comité se préoccupe notamment du sort des personnes LGBT+ dans le monde, comme vous le verrez dans quelques minutes.

Les membres du comité sont également actifs dans les instances du conseil central et de la CSN pour sensibiliser les délégué-es aux enjeux de la communauté. Le comité travaille aussi de près avec les autres comités des fronts de lutte sur les campagnes du conseil central.

Nous vous invitons à prendre connaissance du bilan dans son ensemble pour en savoir plus ; il fait partie des documents du congrès. Maintenant, je cède la parole à Corine Gagnon-Tremblay et Arianne Carmel Pelosse, qui feront une présentation sur les droits des personnes LGBT+ dans le monde.

En 2021, selon le rapport de la fondation Émergence, 57% des personnes répondantes étaient

« préoccupées par la question des droits des personnes homosexuelles et trans à l'extérieur du Canada. Il y a de quoi s'inquiéter lorsque nous analysons les données et les statistiques des différents pays.

Le groupe « The International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association » a répertorié les pays du monde par catégorie sur le spectre d'une protection constitutionnelle à la peine de mort.

En décembre 2020, dans encore 30 pays, une personne LGBT+ pouvait être jetée en prison pour une durée maximale de 8 ans, dans 27 pays on parle de 10 ans à la prison à vie et encore 11 pays vont jusqu'à la peine de mort.

Malgré le fait que dans certains pays les droits des LGBT+ sont protégés, cela ne veut pas dire que nous sommes en sécurité pour autant. Par exemple, le droit aux mariages LGBT+ est permis depuis 2005 en Espagne, cela n'a pas empêché qu'en juillet 2021, un jeune de 24 ans a été battu à mort à la sortie d'une boîte de nuit. Des propos homophobes pouvaient être entendus lorsque le groupe de 5 à 15 personnes le battait à mort.

En 2021, ce sont 375 personnes trans qui se sont fait assassiner dans le monde.

En 2019, une militante des droits LGBT+ a été assassinée après que son identité a été publiée sur un site internet homophobe qui appelait à une « chasse aux gais » en Russie.

Dans le monde, la droite réussit à faire peur. Par exemple, en 2021 en Georgie, la communauté LGBT+ a décidé d'annuler « la marche des fiertés » à la suite de manifestations violentes survenues la semaine précédente, contre la tenue de cette marche.

Depuis plusieurs années, nous voyons l'arrivée de plusieurs lois antigai. Par exemple, en 2013, la Russie a voté une loi contre la « propagande de l'homosexualité auprès de mineurs. » Aux États-Unis, la Floride votait dernièrement la loi que les militant-es ont surnommé « Don't say gay » qui « (...) interdit les enseignements sur l'identité de genre et l'orientation sexuelle dans les écoles primaires publiques ».

Au Québec, nous croyons que les droits des personnes de la communauté sont protégés et que tout est réglé. Ce n'est pas tout à fait le cas.

En 2017, un sondage commandé par le ministère de la justice a révélé qu'une personne québécoise sur 10 était : « mal à l'aise » de voir deux hommes marcher main dans la main. »

En 2019, selon Statistique Canada, 29 crimes haineux liés à l'orientation sexuelle ont été déclarés à la police. On peut supposer qu'il y a une sous-déclaration, car ce ne sont pas tous les crimes qui sont dénoncés.

Ce sont des statistiques qui nous rappellent qu'il faut rester alerte, mais surtout solidaires avec les différentes communautés que forme les LGBT+.

Conflits en cours

STT de Rolls-Royce Canada – CSN

Les travailleuses et les travailleurs de Rolls-Royce Canada informent les délégué-es de l'état des négociations et des demandes de reculs de l'employeur, entre autres sur le fonds de pension et sur les salaires.

Le secrétaire général fait la lecture de la proposition.

Proposition 55

Il est proposé par Bertrand Guibord

Appuyé à l'unanimité

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN appuie les travailleuses et travailleurs du STT de

Rolls-Royce Canada – CSN et invite ses syndicats affiliés à faire de même.

ADOPTÉ

Un chèque de solidarité peut être envoyé au syndicat et des billets de tirage sont en vente au kiosque des grévistes afin de ramasser des fonds pour le syndicat.

Les délégué-es sont invités à participer à l'action de solidarité qui se tiendra sur l'heure du dîner.

12 h 30 Pause du dîner

14 h Plénière (salle 520)

Présentation du comité de la condition féminine

Les membres du comité de la condition féminine présentent une rétrospective de leurs activités, actions et mobilisations du dernier mandat ainsi que les perspectives en vue du mandat 2022-2025.

Cinquième rapport du comité des lettres de créance

Le comité des lettres de créance présente son cinquième et dernier rapport.

268 délégué-es ;

246 officiel-les ;

22 fraternel-es ;

139 femmes ;

127 hommes ;

2 personnes non binaires.

Proposition 56

Il est proposé par Lisa Courtemanche

Appuyé par Éric Lesage

De recevoir le cinquième rapport du comité des lettres de créance.

ADOPTÉ

Dominique Daigneault remercie le comité et souligne le travail qu'il a fait tout au long du mandat.

Solidaires, à toute épreuve pour les droits sociaux

Évelyne Pedneault de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ) et Marie-José Corriveau du FRAPRU font la présentation.

Le comité synthèse présente les propositions du bloc 4.

Bloc 4 | Droits sociaux

4.1 Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN poursuive et intensifie son implication au sein des organisations alliées de son territoire qui militent pour l'avancement des droits sociaux, notamment en favorisant la participation des militantes et militants de ses comités des fronts de lutte aux activités de celles-ci ;

Le comité synthèse recommande l'adoption de la proposition 4.1 telle quelle.

Proposition 57

Il est proposé par Sylvie Tremblay

Appuyé par Kathia Savard

D'adopter la recommandation du comité synthèse.

ADOPTÉ

4.2 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN s'assure de faire connaître le travail effectué par ses alliés-œuvrant à l'avancement des droits sociaux auprès de ses syndicats affiliés, de leurs membres et de la population en général, en les incitant à s'y impliquer concrètement ;**

Le comité synthèse recommande l'adoption de la proposition 4.2 telle quelle.

Proposition 58

Il est proposé par Chantal Demers

Appuyé par Nathalie Picard

D'adopter la recommandation du comité synthèse.

ADOPTÉ

4.3 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN invite ses alliés-œuvrant à participer aux réunions des comités des fronts de lutte de manière régulière.**

Le comité synthèse recommande l'adoption de la proposition 4.3 en intégrant l'amendement de l'atelier 2 pour qu'elle se lise comme suit :

4.3 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN invite ses alliés-œuvrant à participer aux réunions et aux activités des comités des fronts de lutte de manière régulière.**

Proposition 59

Il est proposé par Kevin Thomas

Appuyé par Stéphane Marceau

D'adopter la recommandation du comité synthèse.

ADOPTÉ

15 h 45 Pause-santé

16 h 00 Plénière (salle 520)

Présentation du comité droit au travail

Les militantes et militants du comité droit au travail présentent leur bilan du dernier mandat ainsi que les perspectives du mandat 2022-2025.

Syndicalisation

Marie-Christine Tremblay, conseillère syndicale au service de la syndicalisation, présente la capsule vidéo : « Répondre au beau-frère ». Les délégués participent ensuite à l'atelier sur le même thème organisé par le service de la syndicalisation.

Mises en candidature au comité exécutif et au conseil syndical

Les membres de l'exécutif vont s'asseoir dans la salle.

La présidente des élections, Caroline Quesnel, et le secrétaire des élections, Sébastien Gagné, font leur

rapport des candidatures reçues et procèdent aux mises en candidature.

Au comité exécutif :

À la présidence :

Nathalie Fontaine propose Dominique Daigneault, qui accepte. Cette dernière étant la seule candidate en lice, elle est déclarée élue par acclamation.

Au secrétariat général :

Raad Jassim propose Bertrand Guibord, qui accepte. Ce dernier étant le seul candidat en lice, il est déclaré élu par acclamation.

À la trésorerie :

Carole Yerochewski propose Ramatoulaye Diallo, qui accepte. Cette dernière étant la seule candidate en lice, elle est déclarée élue par acclamation.

À la 1^{re} vice-présidence :

Daniel Leduc propose Chantal Ide, qui accepte. Cette dernière étant la seule candidate en lice, elle est déclarée élue par acclamation.

À la 2^e vice-présidence

Carolina Cerpa propose Ariane Carmel Pelosse, qui accepte.

Alain Croteau propose Frantz Delice qui accepte.

Il y aura donc élection à la 2^e vice-présidence.

Au conseil syndical :

Responsable du comité de la condition féminine

Karine Deschamps propose Chantal Morin, qui accepte.

Responsable du comité d'action en santé sécurité

Mathieu-Guy Demers propose Anne-Joëlle Galipeau, qui accepte.

Responsable du comité droit au travail

Sylvie Tremblay propose Martin Renaud, qui accepte.

Responsable du comité solidarité internationale

Luc Ouellet propose Gustavo Monteiro, qui accepte.

Responsable à l'immigration et relations interculturelles

Aucune candidature.

Responsable du comité jeunes

Jonathan Grenier propose Godefroy Borduas, qui accepte.

Responsable du comité LGBT+

Chantal Morin propose Donald Picotte, qui accepte.

Responsable du comité santé et des services sociaux

Geneviève Lapointe propose Jonathan Grenier, qui accepte.

Responsable du comité éducation

Madeleine Ferland propose Nancy Turgeon, qui accepte.

Responsable du comité environnement
Aucune candidature.

Toutes les personnes ayant posé leur candidature au conseil syndical étant seules en lice, elles sont déclarées élues par acclamation. L'assemblée générale verra à pouvoir les postes non comblés.

Le secrétaire des élections informe les délégué-es des procédures d'élections.

Il avise les candidates et les candidats en élection qu'il est possible de soumettre un texte de 75 mots qui sera publié dans l'infolettre du congrès. Celui-ci doit être déposé à la salle 522 B ou à Jean-François Coutu avant 17 heures aujourd'hui.

Les formulaires des personnes candidates en élection seront disponibles sur le site web du conseil central.

Proposition 60

Il est proposé par Jocelyn Boucher

Appuyé par Chantal Morin

Qu'un salaire soit versé aux scrutateurs pour la journée de vendredi.

ADOPTÉ

Discours des candidates et candidats aux postes en élection

La présidente des élections invite les personnes candidates à s'adresser au congrès.

Ajournement

19 h Soirée de solidarité au Belvédère du Centre des sciences

Vendredi 10 juin 2022

12 h à 14 h Élections au comité exécutif et au conseil syndical (1^{er} tour, salle 519 AB)
16 h Élections au comité exécutif et au conseil syndical (2^e tour si nécessaire, salle 519 AB)

9 h Plénière (salle 520)

[Présentation du comité jeunes](#)

Le comité jeunes fait une présentation ludique de ses activités du dernier mandat.

Solidaires, à toute épreuve... et mobilisés

Alexandre Maelin-Boily du Syndicat des travailleurs et travailleuses de l'hôtel Méridien fait la présentation pour le comité de mobilisation. Katia Lelièvre, 3^e vice-présidente de la CSN, présente ensuite la campagne « Le travail, mais en mieux ».

Le comité synthèse présente les propositions du bloc 5.

Bloc 5 | Mobilisation

5.1 Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN consolide son réseau de mobilisation ;
Le comité synthèse recommande l'adoption de la proposition 5.1 telle quelle.

Proposition 61

Il est proposé par Pierre St-Arnaud

Appuyé par Alexandre Maelin-Boily

D'adopter la recommandation du comité synthèse.

ADOPTÉ

5.2 Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN invite ses syndicats affiliés à nommer au moins une personne responsable de la mobilisation et de la solidarité intersyndicale au sein de leur structure et que ces personnes soient déléguées au réseau de mobilisation ;
Le comité synthèse recommande l'adoption de la proposition 5.2 telle quelle.

Proposition 62

Il est proposé par Stéphane Gravel

Appuyé par Jonathan Grenier

D'adopter la recommandation du comité synthèse.

ADOPTÉ

5.3 Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN s'engage à organiser des activités d'éducation populaire sur la mobilisation, la solidarité intersyndicale et les luttes sociales, politiques et environnementales ;
Le comité synthèse propose l'adoption de la proposition telle quelle.

Amendement

Il est proposé par Lyne Pellechat

Appuyé par Francine Raiche

D'ajouter après intersyndicale : « et envers les travailleurs non syndiqués ».

ADOPTÉ

Amendement

Il est proposé par Blandine Émilien

Appuyé par Myriam Dubois

De reformuler le début de la phrase pour qu'il se lise : « s'engage à consulter ses syndicats afin d'organiser des activités, à l'image des membres, d'éducation populaire ».

ADOPTÉ

Proposition finale :

5.3 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN s'engage à consulter ses syndicats afin d'organiser des activités, à l'image des membres, d'éducation populaire sur la mobilisation, la solidarité intersyndicale et envers les travailleurs non syndiqués et les luttes sociales, politiques et environnementales ;**

Proposition 63

Il est proposé par Gustavo Monteiro

Appuyé par Youdeline Jean-Jacques

D'adopter la proposition telle qu'amendée.

ADOPTÉ

Autres propositions

Le comité synthèse présente les autres propositions.

5.4 **Que le comité de mobilisation du CCMM–CSN se dote d'outils de communication ;**

Le comité synthèse recommande l'adoption de la proposition 5.4 en intégrant les amendements des ateliers 7 et 8 pour qu'elle se lise comme suit :

5.4 **Que le comité de mobilisation du CCMM–CSN se dote d'outils de communication plus efficaces pour favoriser la communication rapide à travers son réseau.**

Amendement

Il est proposé par Blandine Émilien

Appuyé par Lisa Courtemanche

De ramener l'amendement de l'atelier 6 : ajouter après « efficaces », « et inclusifs ».

ADOPTÉ

Amendement

Il est proposé par Godefroy Borduas

Appuyé par Mathieu Guy Demers

De ramener l'amendement de l'atelier 4 : Ajouter après « réseau », « intègre les nouvelles approches en matière de communication et invite leurs syndicats à faire de même ».

ADOPTÉ

Proposition finale :

5.4 **Que le comité de mobilisation du CCMM–CSN se dote d'outils de communication plus efficaces et inclusifs pour favoriser la communication rapide à travers son réseau, intègre de nouvelles approches en matière de communication et invite ses syndicats membres à faire de même.**

Proposition 64

Il est proposé par Geneviève Lapointe

Appuyé par Jean Daniel Mbungou

D'adopter la proposition telle qu'amendée.

ADOPTÉE

5.5 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN participe activement à la construction et à la mise en œuvre de la campagne sur l'après-pandémie de la CSN.**

Le comité synthèse recommande l'adoption de la proposition 5.5 telle quelle.

Proposition 65

Il est proposé par Gustavo Monteiro

Appuyé par Kathia Savard

D'adopter la recommandation du comité synthèse.

ADOPTÉ

10 h 45 Pause-santé

11 h Plénière

Questions de privilège

Dominique Daigneault invite les membres du comité des questions de privilège à l'avant et les présente. Il s'agit de Chantal Ide, vice-présidente à l'exécutif, Benoit Taillefer, responsable du comité solidarité internationale, Anne-Joëlle Galipeau, responsable du comité d'action en santé-sécurité et Aurée Sévigny, salariée au conseil central.

Chantal Ide fait la présentation des questions de privilège.

Syndicat des travailleuses et travailleurs des produits Bridor de Boucherville – CSN

Le président du STT des produits Bridor de Boucherville – CSN, qui compte environ 300 membres, présente le conflit dans lequel est impliqué le syndicat, en lock-out depuis le 25 avril dernier.

Proposition 66

Il est proposé par Jean-François Dubé

Appuyé par Richard Bousquet

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN appuie les travailleuses et travailleurs du STT de Bridor de Boucherville et invite ses syndicats affiliés à faire de même.

ADOPTÉ

Syndicat des employé-e-s de magasins et de bureaux de la SAQ - CSN

Lisa Courtemanche, présidente du SEMB-SAQ – CSN, présente la pétition actuellement en ligne sur le site de l'Assemblée nationale.

Le secrétaire général fait la lecture de la proposition :

Considérant que la SAQ a annoncé un plan d'automatisation d'une partie de ses opérations, dont le traitement des commandes des clients particuliers lié aux fonctions des commandes effectuées via SAQ.com ;

Considérant que cette centralisation va accentuer les émissions de gaz à effet de serre au Québec, puisque les commandes seront livrées dans les différentes régions du Québec à partir de Montréal ;

Considérant le plan de régionalisation des emplois déposé par le gouvernement de la CAQ ;

Considérant qu'une société d'État devrait réfléchir à créer des emplois de qualité un peu partout au Québec ;

Considérant que des solutions à moindre coût, plus simples et offrant un meilleur service à la clientèle existent ;

Nous demandons au gouvernement du Québec, via la pétition « Création d'emploi de qualité à la SAQ », sur le site de l'Assemblée nationale :

- de revoir le positionnement de la SAQ sur l'automatisation de ses activités à Montréal ;
- de s'assurer que les tâches en lien avec la vente en ligne créent des emplois de qualité à travers

- le Québec ;
- que les fonds publics servent à assurer un développement écologique et social dans une société d'État comme la SAQ.

Proposition 67

Il est proposé par Lisa Courtemanche

Appuyé par Éric Lesage

Que le Conseil central du Montréal métropolitain – CSN ainsi que ses syndicats affiliés signent et publicisent la pétition « Création d'emploi de qualité à la SAQ », sur le site web de l'Assemblée nationale.

ADOPTÉ

Syndicat des employé-es du Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James – CSN

Chantal Ide présente la question privilège du SE du Conseil Cri de la SSS de la Baie-James – CSN.

Les robes rouges sont suspendues pour symboliser les nombreuses femmes autochtones victimes de violence, assassinées ou disparues.

Nous aimerions prendre un moment pour honorer leur mémoire et attirer l'attention sur les nombreuses femmes autochtones disparues et assassinées (FFADA) au Québec, ainsi que sur leurs familles et leurs amis qui n'ont toujours pas tourné la page.

La Journée nationale des FFADA est célébrée le 5 mai, mais nous devons reconnaître que pour nos camarades autochtones, la possibilité de violence est présente au quotidien. Statistiquement, elles sont 4,5 fois plus susceptibles d'être assassinées que la moyenne canadienne, selon Amnesty internationale.

Proposition 68

Il est proposé par Chantal Ide

Appuyé par Raad Jassim

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN appuie les revendications de nos camarades autochtones du conseil Cri, en soulignant la Journée nationale des femmes autochtones disparues et assassinées.

ADOPTÉ

Fédération nationale des communications et de la culture – CSN

Daniel Leduc, président du Syndicat général de la Radio—CSN présente la question de privilège.

Comme vous le savez, le secteur de la culture a dû fermer ses portes durant plusieurs semaines à cause de la pandémie de la Covid-19, et ce, à deux reprises. Cela a impacté nos membres et les entreprises qui les embauchent. Encore aujourd'hui, les négociations sont difficiles puisque les coffres des entreprises culturelles sont vides et les salariés souhaitent plus de sécurité d'emploi.

La FNCC a eu l'idée de vous inviter à rendre visite à nos membres sur leurs lieux de travail afin de les encourager.

Les vacances s'en viennent, profitez-en pour faire des sorties culturelles chez les entreprises syndiquées CSN.

Vos camarades seront heureux et heureuses de vous revoir en personne!

Nous vous avons mis à disposition sur les tables de feuilles de présence une petite carte postale afin de vous informer quels sont les établissements culturels membres à la FNCC-CSN.

Solidarité!

Considérant que la pandémie a obligé les industries de la culture à fermer longuement leurs portes au cours des deux dernières années ;

Considérant que la pandémie a été financièrement difficile pour les artisans des industries culturelles ;

Considérant que cette année les organisations culturelles font face à des défis financiers importants ;

Considérant que les travailleurs membres de la FNCC-CSN ont de la difficulté à négocier leur convention collective dans ce contexte ;

Proposition 69

Il est proposé par Miriam Dubois

Appuyé par Jeanette Olmos

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN invite les membres de ses syndicats affiliés à consommer de la culture québécoise et à en faire la promotion.

ADOPTÉ

Explication de la procédure d'élections

Dominique Daigneault invite le comité d'élections à prendre place sur la scène. L'exécutif quitte la table.

La présidente d'élections, Caroline Quesnel, explique la procédure pour les élections qui se dérouleront ce midi.

12 h **Pause du dîner et vote**

14 h **Plénière (salle 520)**

Présentation du comité santé et services sociaux

Les membres du comité santé et services sociaux présentent une rétrospective de leurs activités, actions et mobilisations du dernier mandat ainsi que les perspectives du mandat 2022-2025.

Période d'amortissement

Dominique Daigneault explique que la période d'amortissement a pour but de se pencher sur les propositions qui n'ont pas pu être traitées en plénière plus tôt durant la semaine.

Autres propositions du Conseil central du Montréal métropolitain–CSN

6.1 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** invite ses syndicats affiliés et leurs membres à s'impliquer activement dans la démarche de Forums citoyens sur l'avenir de l'école québécoise.

Le comité synthèse recommande l'adoption de la proposition 6 telle quelle.

Proposition 70

Il est proposé par Godefroy Borduas

Appuyé par Tania Valdez

D'adopter la recommandation du comité synthèse.

ADOPTÉ

7.1 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** fasse la promotion auprès des syndicats affiliés à la CSN des outils de la campagne de la CSN « Agis pour que ça cesse », laquelle

contient notamment un guide d'information sur la violence conjugale ;

Le comité synthèse recommande l'adoption de la proposition 7.1 telle quelle.

Proposition 71

Il est proposé par Chantal Morin

Appuyé par Madeleine Ferland

D'adopter la recommandation du comité synthèse.

ADOPTÉ

7.2 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN et les syndicats affiliés à la CSN** organisent des activités de sensibilisation auprès de leurs membres sur les enjeux de violence conjugale afin de les outiller sur les indices, signes et manifestations ainsi que sur les impacts vécus par les femmes et dans les milieux de travail ;

Le comité synthèse recommande l'adoption de la proposition 7.2 en intégrant les amendements des ateliers 5 et 8 pour qu'elle se lise comme suit :

7.2 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN et les syndicats affiliés à la CSN** organisent des activités de sensibilisation auprès de leurs membres sur les enjeux de violence conjugale afin de les outiller et de les former sur les indices, signes et manifestations ainsi que sur les impacts vécus par les femmes et dans les milieux de travail et invite les syndicats affiliés à la CSN à faire de même ;

Proposition 72

Il est proposé par Claudine Léveillé

Appuyé par Geneviève Lapointe

D'adopter la recommandation du comité synthèse.

ADOPTÉ

7.3 **Que les syndicats** fassent appel au conseil central pour les accompagner dans leurs démarches de sensibilisation et la mise en œuvre de mesures de prévention en matière de violence conjugale en contexte de travail.

Le comité synthèse recommande l'adoption de la proposition 7.3 telle quelle.

Proposition 73

Il est proposé par Chantal Lizotte

Appuyé par Nathalie Lavoie

D'adopter la recommandation du comité synthèse.

ADOPTÉ

Veillez noter que même si le texte du procès-verbal n'indique pas le nom des personnes qui les ont proposées et appuyées en raison d'un problème d'enregistrement de la séance du vendredi 10 juin, les propositions 74 à 80 ont bel et bien été adoptées par le congrès.

8.1 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** poursuive son engagement au sein de la Convergence populaire afin d'en assurer la pérennité et le dynamisme.

Le comité synthèse recommande l'adoption de la proposition 8.1 telle quelle :

Proposition 74

Il est proposé par ---

Appuyé par ---

D'adopter la recommandation du comité synthèse.

ADOPTÉ

Considérant que le Code du travail a été adopté il y a plus de 50 ans ;

Considérant que la société québécoise a grandement changé durant la même période ;

9.1 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** mandate le comité Droit au travail pour amorcer une réflexion sur le Code du travail et les modifications à y apporter, afin que le Code reflète l'évolution de la société et offre de réels pouvoirs aux travailleuses et aux travailleurs ; que les alliés-es et les syndicats membres soient invités à faire de même.

Le comité synthèse propose l'adoption de la proposition 9.1 telle quelle.

Amendement

Il est proposé par ---

Appuyé par ---

De ramener l'amendement de l'atelier --- à l'effet d'ajouter « et qu'un bilan soit produit au prochain congrès » à la fin de la proposition.

ADOPTÉ

Proposition finale :

9.1 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** mandate le comité droit au travail pour amorcer une réflexion sur le Code du travail et les modifications à y apporter, afin que le Code reflète l'évolution de la société et offre de réels pouvoirs aux travailleuses et aux travailleurs ; que les alliés-es et les syndicats membres soient invités à faire de même et qu'un bilan soit produit au prochain congrès.

Proposition 75

Il est proposé par ---

Appuyé par ---

D'adopter la proposition 9.1 telle qu'amendée.

ADOPTÉ

Les propositions du bloc 10 n'ont pas été traitées lors du congrès. **Propositions des syndicats affiliés**

Syndicat des professeur-es du Cégep Saint-Laurent – CSN

11.1 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** soit un chef de file en matière de lutte aux changements climatiques, notamment :

- En intensifiant ses actions en faveur d'une véritable justice climatique ;
- En militant pour le respect du droit de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité inscrit dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne ;
- En militant pour l'élargissement de la notion de droits humains pour y inclure la justice intergénérationnelle ;
- En militant pour la reconnaissance de la personnalité juridique des objets naturels, des écosystèmes et des espèces ;
- En poursuivant ses actions visant la reconnaissance et le respect des droits des peuples autochtones, conformément à sa déclaration de principes ;

- En poursuivant ses actions visant à mettre de la pression sur le gouvernement, pour que celui-ci travaille activement à décarboner dès à présent l'économie, ainsi que le requiert le dernier rapport du GIEC, et qu'il planifie rigoureusement la transition énergétique ;
- En appuyant les syndicats locaux qui veulent inscrire des clauses environnementales dans leur convention collective ;
- En valorisant les formations et les emplois liés à l'environnement ;
- En intervenant auprès de la CSN et de ses organisations affiliées pour qu'elles fassent de même.

Le comité synthèse recommande l'adoption de la proposition 11.1 telle quelle.

Proposition 76

Il est proposé par ---

Appuyé par ---

D'adopter la recommandation du comité synthèse.

ADOPTÉ

Syndicat des travailleurs et travailleuses d'Oasis Animation – CSN

12.1 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** invite les syndicats affiliés à sensibiliser leurs membres sur l'importance de ne pas franchir de piquets de grève.

Le comité synthèse propose l'adoption de la proposition 12.1 telle quelle.

Proposition 77

Il est proposé par ---

Appuyé par ---

D'adopter la recommandation du comité synthèse.

ADOPTÉ

13.1 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** continue à appuyer ses syndicats affiliés dans leurs luttes pour de meilleures conditions de vie et de travail, notamment salariales ;

Le comité synthèse recommande l'adoption de la proposition 13.1 telle quelle.

Amendement

Il est proposé par ---

Appuyé par ---

De ramener l'amendement de l'atelier 2 à l'effet d'ajouter après « salariales », « afin de faire reconnaître, à sa pleine valeur, la contribution économique des travailleuses et des travailleurs ».

ADOPTÉ

Proposition finale :

13.1 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** continue à appuyer ses syndicats affiliés dans leurs luttes pour de meilleures conditions de vie et de travail, notamment salariales, afin de faire reconnaître, à sa pleine valeur, la contribution économique des travailleuses et des travailleurs ;

Proposition 78

Il est proposé par ---

Appuyé par ---

D'adopter la proposition 13.1 telle qu'amendée.

ADOPTÉ

13.2 Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN invite ses membres, ses syndicats affiliés et ses alliés à participer le plus largement possible aux actions et aux mobilisations ayant pour but de revendiquer un salaire et des conditions de travail décentes pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs, syndiqués ou non ;

Le comité synthèse recommande l'adoption de la proposition 13.2 telle quelle.

Proposition 79

Il est proposé par ---

Appuyé par ---

D'adopter la recommandation du comité synthèse.

ADOPTÉ

13.3 Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN participe activement à la campagne Minimum 18 \$, diffuse le plus largement possible les revendications et l'argumentaire et invite ses syndicats affiliés à faire de même.

Le comité synthèse recommande l'adoption de la proposition 13.3 telle quelle. **Proposition 80**

Il est proposé par ---

Appuyé par ---

D'adopter la recommandation du comité synthèse.

ADOPTÉ

15 h 30 Pause-santé

15 h 45 Plénière (salle 520)

Rapport du comité d'élections

Dominique Daigneault indique que la présidente et le secrétaire des élections sont prêts à annoncer le résultat des élections.

Les membres de l'exécutif quittent la scène.

Le comité d'élections annonce le résultat des élections.

Caroline Quesnel déclare Arianne Carmel-Pelosse élue à la 2^e vice-présidence

Proposition 81

Il est proposé par Jean François Dubé

Appuyé par Pierre St-Arnaud

De détruire les bulletins de vote.

ADOPTÉ

Proposition de référence

Proposition 82

Il est proposé par Daniel Leduc

Appuyé par Alain-Guy Côté

Que l'élection des membres du comité des lettres de créance et du comité de surveillance des finances ainsi que les propositions non traitées lors du congrès soient référées à la prochaine assemblée générale du conseil central qui doit se tenir en septembre 2022.

ADOPTÉ

Installation des membres du comité exécutif et du conseil syndical

La présidente des élections, Caroline Quesnel, accompagnée du secrétaire des élections, Sébastien Gagné, demande aux personnes élues au conseil syndical de se joindre à l'exécutif, à l'avant.

Elle demande aux délégué-es de se lever et procède à l'installation des personnes élues au comité exécutif et au conseil syndical :

À la présidence, Dominique Daigneault
Au secrétariat général, Bertrand Guibord
À la trésorerie, Ramatoulaye Diallo
À la 1^{re} vice-présidence, Chantal Ide
À la 2^e vice-présidence, Arianne Carmel-Pelosse

Responsable du comité action en santé sécurité (CASS), Anne-Joëlle Galipeau
Responsable du comité condition féminine, Chantal Morin
Responsable du comité droit au travail, Martin Renaud
Responsable du comité éducation, Nancy Turgeon
Responsable du comité jeunes, Godefroy Borduas
Responsable du comité LGBT+, Donald Picotte
Responsable du comité santé et services sociaux, Jonathan Grenier
Responsable du comité solidarité internationale, Gustavo Monteiro.

Caroline Quesnel procède à l'installation des nouvelles et nouveaux élus :

Camarades, j'ai l'honneur de proclamer solennellement que vous êtes élus en qualité de membres du comité exécutif et du conseil syndical du Conseil central du Montréal métropolitain-CSN.

Vous connaissez déjà les droits et devoirs de vos charges respectives, et vous connaissez également la Déclaration de principes, les statuts et règlements du CCMM-CSN.

Promettez-vous sur l'honneur d'y conformer votre action, d'agir toujours consciencieusement dans l'exercice de vos fonctions et de ne rien négliger pour rester dignes de la confiance que le congrès a mise en vous ?

L'un après l'autre, à haute voix, les membres du comité exécutif et du conseil syndical répondent Je le promets sur l'honneur.

Le congrès : Nous en sommes témoins.

Dominique Daigneault reprend la présidence.

Dominique Daigneault remercie la présidente et le secrétaire des élections et invite le nouvel exécutif à prendre place à l'avant.

Proposition 83

Il est proposé par Kathia Savard

Appuyé par Jonathan Grenier

Que le comité exécutif du Conseil central du Montréal métropolitain-CSN soit autorisé à signer les chèques, effets bancaires et autres pièces justificatives requises au nom du Conseil central du Montréal métropolitain-CSN, conformément à ses statuts et règlements.

ADOPTÉ

Remerciements

La présidente remercie les délégué-es qui ont assisté au congrès.

Elle remercie toutes et tous les invités.

Elle remercie la présidente et le secrétaire des élections.

Le conseil syndical sortant : Carole Yerochewski, Madeleine Ferland, Donald Picotte, Sophia Alvarez, Anne-Joëlle Galipeau, Jonathan Grenier, Isabelle Cuconati, Benjamin Dufresne Douville, Chantal Morin, Martin Renaud et Benoit Taillefer.

Les employé-es de bureau du CCMM—CSN : André Paquette, Roxane Dufour-Duclos, Adeline Beaudoin, Audrée Sévigny, Linda Robinson, Aude Sainte-Marie, et Michèle Delsemme. La présidente remercie particulièrement Roxane Dufour Duclos et Michèle Delsemme qui ont travaillé sur le rapport du comité synthèse.

Les personnes conseillères du CCMM—CSN : Ariane Bilodeau, Arianne Bolduc, Mégane Arseneau, Guillaume Vézina, Caroline Joly, Alex Pelchat, Angelo Vendetti, Cloé Zawadzki-Turcotte, Luc Brisebois, Marc-André Beauchamp-Diotte, Vincent Masson et Jean-François Coutu.

Dominique Daigneault mentionne qu'Éric Lechasseur se joindra à l'équipe dans les prochains jours comme responsable de l'entraide.

Le comité synthèse : Christiane Fradette, Robert Harpin et Richard Lavallière

Les membres du comité des questions de privilège : Chantal Ide, Benoît Taillefer, Anne-Joëlle Galipeau et Audrée Sévigny.

Les membres du comité des statuts et règlements : Bertrand Guibord et Carole Yerochewski.

Les membres du comité de surveillance : Adrien Doamba, Alain-Guy Côté et Sébastien Gagné.

Les personnes au kiosque du geste de solidarité.

Monsieur Roger Davidson, membre du STT de Lavo Inc. – CSN, messenger au cours du congrès.

Les membres du comité des lettres de créance : Richard Ledoux, René Rochon et Roger Davidson.

Le personnel du Palais des congrès et des fournisseurs.

Les interprètes du congrès, sous la direction de Joseph Blain.

Traduction des documents : Kelly Oliel.

Les commanditaires du congrès : Bâtirente, Fondation, SSQ Assurance-vie, Caisse d'économie solidaire Desjardins et MCE Conseils.

Rachel Desjardins, graphiste à la CSN.

Normand Saint-Jean à la technique qui nous a dépanné au pied levé.

Mot de clôture de la présidence

Dominique Daigneault remercie les délégué-es une fois de plus et déclare officiellement la clôture du 38^e congrès.

Proposition 84

Il est proposé par Félix Sylvestre

Appuyé par Pierre St-Arnaud

De clore le congrès immédiatement.

ADOPTÉ

Clôture du 38^e Congrès du Conseil central du Montréal métropolitain–CSN à 16 h 21 le 10 juin 2022.